

Législatives
2026

ARTICLE 200 L'HÉCATOMBE ÉLECTORALE

PAGES 2 et 3



Plusieurs partis dénoncent une exclusion massive de candidats, tandis que les autorités expliquent ces rejets par la nécessité de protéger l'intégrité du scrutin et de lutter contre l'argent illicite en politique.

- Alinéa 7 : La zone grise du processus électoral
- Législatives de 2026 : L'article 200 au cœur du débat
- Il fait planer la menace du boycott : Le chantage du FFS

Partenariat Afrique-Corée du Sud
Ahmed Attaf à Séoul

PAGE 5



Saïd Sayoud en France
Une visite à forte charge politique

PAGE 4



Coopération militaire
Saïd Chanengriha à Mascate

PAGE 5



Algeria Bid Round
2026
Relance de l'investissement amont

PAGE 6

La liste des Verts dévoilée
Petkovic justifie ses choix

PAGE 13



fs10
L'ÉCHO DES RÉSEAUX SOCIAUX



Les réseaux ne sont pas un tribunal

PAGE 15

Législatives
2026

Il fait planer la menace du boycott Le chantage du FFS

La formation politique a évoqué le droit de prendre, au moment opportun, les décisions politiques qui s'imposent.

Décidément, l'application de l'article 200 de la loi électorale, notamment son alinéa 7 relatif à «l'éthique de l'action politique» et aux soupçons de liens avec l'argent sale, continue de susciter de vives controverses au sein de la classe politique nationale. L'interprétation de ces dispositions est devenue un point de friction majeur à l'approche des élections législatives du 2 juillet 2026.

Dans ce contexte, le Front des forces socialistes (FFS) est monté au créneau. Dans un communiqué, la formation politique dénonce une application qu'elle qualifie de «discrétionnaire, excessive et politiquement orientée» des articles 1 et 200 de la loi électorale. Le parti va plus loin en évoquant une «véritable opération de purge politique» qui aurait, selon lui, touché un grand nombre de ses candidats, dont les dossiers ont été rejetés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) dans la quasi-totalité des circonscriptions du pays et de l'étranger.

Selon le communiqué signé par son premier secrétaire national, Youssef Aouchiche, le parti affirme que les rejets enregistrés reposeraient sur «des motifs fallacieux, des interprétations abusives de la loi et des considérations étrangères à l'esprit du droit et du pluralisme politique», remettant ainsi en cause la neutralité du processus de validation des candidatures.

RECOURS JURIDIQUES ET MENACE DE BOYCOTT

Face à cette situation, le FFS a décidé de saisir les voies de recours légales. Le parti a ainsi demandé à l'ensemble de ses



candidats dont les dossiers ont été rejetés d'introduire des recours devant les juridictions administratives compétentes, estimant que seule une décision de justice pourrait rétablir leurs droits. Toutefois, la formation politique laisse également planer une incertitude sur la suite de sa participation au scrutin, en évoquant «le droit de prendre, au moment opportun, les décisions politiques qui s'imposent», une formulation perçue par certains observateurs comme une menace implicite de boycott.

UN CADRE JURIDIQUE INCHANGÉ

Pourtant, l'article 200, au cœur de la polémique, n'a pas été modifié dans le cadre de la loi organique n°26-05 du 4 avril 2026, qui est venue compléter et modifier l'ordonnance n° 21-01 du 10

mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral. En réalité, cette disposition existait déjà dans les versions précédentes du texte, avec un contenu largement similaire, et avait été maintenue lors des différentes réformes du cadre électoral.

Ce point est d'ailleurs mis en avant par certains analystes, qui rappellent que les formations politiques aujourd'hui critiques avaient participé au processus d'adoption ou de validation de ces textes lors des précédentes révisions législatives. En effet, ces mêmes partis avaient voté, en mars dernier, cette loi, avant de la dénoncer deux mois plus tard. Ce décalage alimente un débat sur la cohérence des positions politiques et la stabilité du cadre juridique électoral.

Aussi, laisser planer la «menace de boy-

cott» à quelques semaines du scrutin relève de l'incompréhension, d'autant que la Cour constitutionnelle n'a, à ce stade, formulé aucune réserve concernant les dispositions contestées, ce qui renforce leur validité juridique actuelle. Or, une telle perspective, si elle venait à se confirmer, pourrait affecter la crédibilité et la dynamique de la compétition électorale.

L'EXIGENCE DE TRANSPARENCE

Dans ce contexte, les appels du FFS à plus de transparence prennent une autre dimension. Si le parti exige la publication détaillée des listes de candidats rejetés, accompagnées des motifs précis de chaque décision, il lui appartient également de rendre publique la situation des candidats rejetés.

En parallèle, l'ANIE est également interpellée sur la nécessité de rendre publiques les justifications ayant conduit à ces rejets. Une telle démarche permettrait de clarifier les zones d'ombre et de garantir l'équité du processus électoral. Cependant, à ce stade, l'instance dirigée par Karim Khelfane n'a pas communiqué de manière détaillée sur les décisions contestées. Ce silence alimente les interrogations, renforce les tensions et laisse place à de multiples interprétations, tant sur le plan juridique que politique.

Ainsi, le manque de communication des différentes parties prenantes contribue à entretenir une zone grise autour du processus électoral, au moment même où la transparence et la confiance apparaissent comme des enjeux centraux pour la crédibilité du scrutin.

Smail R.

Les rejets de candidatures enregistrés à l'approche des élections législatives du 2 juillet 2026 ont propulsé l'article 200 de la loi électorale au centre du débat politique et juridique. Pour la première fois depuis son adoption dans le cadre des réformes engagées après le Hirak, cette disposition est passée du statut de texte théorique à celui d'instrument concret de sélection des candidats. L'ampleur des dossiers rejetés a immédiatement suscité des interrogations sur l'équilibre entre deux impératifs : la lutte contre l'influence de l'argent sale et la préservation des droits constitutionnels des citoyens. L'article 200 a été conçu pour empêcher le retour de pratiques qui avaient marqué certaines élections avant 2019, notamment l'achat des voix et l'influence de groupes d'intérêts économiques sur les institutions élues. Le texte prévoit notamment l'exclusion de personnes connues pour leurs liens avec des milieux d'affaires jugés suspects ou susceptibles d'exercer une influence sur la liberté du choix électoral. L'objectif poursuivi est largement partagé. La moralisation de la vie publique et la lutte contre l'argent sale constituent aujourd'hui des exigences considérées comme essentielles au bon fonctionnement du processus démocratique.

UNE RÉDACTION QUI SUSCITE DES RÉSERVES

Si la finalité du texte fait consensus, sa formulation continue d'alimenter les débats. Des expressions telles que «connu du public», «milieux d'affaires

L'article 200 au cœur du débat



suspects» ou «influence indirecte» apparaissent suffisamment larges pour laisser place à des interprétations diverses. C'est sur ce point que se concentrent les critiques de nombreux juristes. Selon eux, le droit à la candidature est un droit fondamental qui ne peut être limité que sur la base de critères précis et clairement définis. Or, l'appréciation fondée sur la réputation ou le soupçon soulève inévitablement la question du respect de la présomption d'innocence. Les restrictions au droit de se présenter à une élection reposent généralement sur une condamnation judiciaire définitive, une incompatibilité prévue par la loi ou une incapacité légalement établie. Le recours à des notions aussi extensibles que la «suspicion» demeure donc sujet à controverse. Dans

son avis formulé en 2021, la Cour constitutionnelle avait dans sa décision relative au contrôle de la constitutionnalité de l'ordonnance portant loi organique relative au régime électoral, émis des réserves sur cet article considérant, entre autres, que ses dispositions «sont empreintes d'ambiguïté» et qu'«il est difficile d'en établir la preuve et qu'elle peut se traduire par une violation et une atteinte aux droits du citoyen en raison de l'omission de prévoir des mécanismes juridiques établissant ces actes».

VOLONTÉ DE RECOMPOSER LE PAYSAGE POLITIQUE

Au-delà de la dimension juridique, l'application de l'article 200 traduit également une volonté politique. En écartant non seulement de nouveaux candidats, mais aussi des élus et anciens parlementaires, les autorités semblent vouloir envoyer un message clair : la prochaine Assemblée devra être moins dépendante des réseaux d'influence économique. Cette démarche s'inscrit dans le discours officiel sur la moralisation de la vie politique et le renouvellement des élites politiques. Elle vise à renforcer la crédibilité des institutions représentatives et à rompre avec certaines pratiques du passé. Toutefois, cette stratégie n'est pas sans risques. Plus les décisions de rejet paraîtront insuffisamment motivées ou difficiles à comprendre, plus elles ris-

quent d'alimenter les accusations d'arbitraire et de nourrir un sentiment d'exclusion chez certains acteurs politiques. Si l'article de la loi en question, publiée au journal officiel n'est pas contraire à la Constitution comme le soulevait la Cour constitutionnelle, «l'intention du législateur ne vise pas à écarter les garanties prévues et énoncées par l'article 34 de la Constitution», il va sans dire que plusieurs principes constitutionnels sont directement concernés par son application, notamment la présomption d'innocence, l'égalité des citoyens devant l'accès aux mandats électifs et l'exigence de clarté des textes limitant les droits politiques.

LE VÉRITABLE ENJEU

Au fond, le débat actuel ne porte pas sur la nécessité de combattre l'argent sale, objectif qui fait largement consensus. La véritable question est de savoir jusqu'où peut aller la prévention sans porter atteinte aux libertés politiques. Peut-on priver un citoyen de son droit à la candidature sur la base de soupçons ou d'indices, même sérieux ? Ou faut-il qu'une décision de justice définitive établisse les faits avant toute exclusion ? C'est autour de ces interrogations que se cristallise aujourd'hui la controverse. Les législatives de 2026 constituent ainsi le premier véritable test de l'article 200 et pourraient, à terme, ouvrir la voie à une clarification, voire à une révision de cette disposition afin de mieux définir les conditions de son application.

S. Mekla

Législatives
2026

ARTICLE 200 L'hécatombe électorale

Plusieurs partis dénoncent une exclusion massive de candidats liée à l'application de cette disposition, tandis que les autorités expliquent ces rejets par la nécessité de protéger l'intégrité du scrutin et de lutter contre l'argent illicite en politique

A quelques semaines des élections législatives prévues le 2 juillet, le rejet d'un nombre important de dossiers de candidatures continue de susciter de vives réactions au sein de la classe politique. Ces décisions d'exclusion, qui concernent aussi bien des partis de l'opposition que des formations de la majorité et des listes indépendantes, relancent le débat sur les conditions d'éligibilité, les garanties constitutionnelles accordées aux candidats et l'application de certaines dispositions de la loi électorale.

Au cœur de la controverse, figure notamment l'article 200 de la loi organique relative au régime électoral. Plusieurs partis estiment que son application a conduit à une exclusion massive de candidats, tandis que les autorités mettent en avant la nécessité de préserver l'intégrité du scrutin et de lutter contre l'influence de l'argent illicite sur la vie politique.

LE PT APPELLE À L'INTERVENTION DU PRÉSIDENT

Le Parti des travailleurs (PT) a demandé au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'intervenir en sa qualité de garant de la Constitution afin de suspendre l'application de l'article 200 ainsi que des articles 1 et 206 de la loi électorale.

Dans un communiqué, le parti dénonce ce qu'il qualifie «d'hécatombe électorale» et affirme que plusieurs de ses candidats ont été exclus sur la base d'enquêtes administratives dont il conteste la transparence et les fondements juridiques. Selon le PT, certains candidats écartés ont bénéficié d'acquiescements judiciaires ou ont recouvré leurs droits civiques, sans que cela n'ait empêché le rejet de leurs dossiers.

Le parti estime que les motifs invoqués, tels que «l'atteinte à l'éthique de la vie politique», des «comportements connus de l'opinion publique» ou encore des «liens avec des milieux financiers suspects», demeurent imprécis et ne reposent pas sur des décisions judiciaires définitives.

Tout en poursuivant les recours prévus par la loi, le PT considère que la question dépasse le cadre juridique et relève désormais d'un enjeu politique sus-



ceptible d'affecter la crédibilité du scrutin.

DES INQUIÉTUDES PARTAGÉES PAR PLUSIEURS FORMATIONS

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a également exprimé ses réserves face à l'exclusion de certains candidats qu'il présente comme des personnalités reconnues pour leurs compétences et leur intégrité. Le parti estime que certaines décisions semblent davantage fondées sur des appréciations administratives que sur des jugements judiciaires définitifs.

De son côté, Jil Jadid a protesté contre le rejet de plusieurs candidatures en Algérie et à l'étranger, qualifiant ces décisions d'injustifiées et dénonçant l'absence de preuves étayant certaines accusations avancées contre les candidats concernés.

LE FFS ÉVOQUE D'ÉVENTUELLES DÉCISIONS POLITIQUES

Le Front des forces socialistes (FFS) a dénoncé ce qu'il qualifie de politique

d'exclusion systématique visant ses candidats dans plusieurs circonscriptions électorales, tant en Algérie qu'au sein de la communauté nationale à l'étranger.

Il affirme que ses militants ont rencontré de nombreuses difficultés administratives lors de la collecte des signatures et considère que les articles 1 et 200 de la loi électorale sont appliqués de manière excessive.

Dans un communiqué, le FFS a indiqué qu'il se réservait le droit de prendre «les décisions politiques qui s'imposent» au moment opportun. Sans préciser la nature de ces mesures, cette déclaration alimente les spéculations sur un éventuel retrait partiel ou total de la compétition électorale ou une intensification de la contestation politique et juridique.

Le FFS affirme que les rejets prononcés sont contraires à la Constitution et appelle à la révision des décisions d'exclusion ainsi qu'à la réhabilitation des candidats concernés dans leurs droits politiques et civiques.

LES PARTIS DE LA MAJORITÉ ÉGALEMENT TOUCHÉS

Les exclusions ne concernent pas uniquement les partis de l'opposition. Dans la wilaya de Sétif, des candidats du Front de libération nationale (FLN), du Rassemblement national démocratique (RND) et du Front El Moustakbal auraient également vu leurs candidatures rejetées.

Cette situation tend à démontrer que les décisions prises dans le cadre de l'examen des dossiers de candidature affectent un large éventail de formations politiques, renforçant les interrogations sur les critères appliqués et leur interprétation.

MISE EN GARDE CONTRE LES EXCLUSIONS

Dans ce contexte, le député représentant la communauté algérienne établie en France, Abdellahouab Yagoubi, a appelé au respect strict des principes de l'État de droit et des garanties constitutionnelles encadrant le processus électoral.

Le parlementaire a mis en garde contre le recours à des «soupçons non établis par des décisions judiciaires définitives» pour justifier l'exclusion de candidats. Selon lui, se porter candidat constitue un droit politique fondamental consacré par la Constitution et les engagements internationaux du pays, notamment l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Pour le député, l'utilisation d'appréciations administratives non confirmées par la justice soulève des questions quant au respect de la présomption d'innocence et pourrait accorder à l'administration une marge d'interprétation susceptible d'empiéter sur les prérogatives du pouvoir judiciaire.

UN DÉBAT CENTRÉ SUR L'ARTICLE 200

L'essentiel des critiques se concentre désormais sur l'article 200, dont le septième alinéa stipule qu'un candidat ne doit pas être «connu du public pour ses liens avec des milieux financiers ou d'affaires suspects», ni avoir influencé le libre choix des électeurs ou le déroulement du processus électoral.

I. Khermane

L'article 200 de la loi organique portant régime électoral, notamment son alinéa 7, continue de susciter un débat intense pour l'échéance électorale prévue le 2 juillet prochain, révélant des tensions persistantes entre exigences de transparence, interprétations juridiques et lectures politiques du processus électoral.

Cet alinéa, au cœur de nombreuses controverses, impose à l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) le rejet de toute candidature lorsqu'il est établi qu'un postulant entretient des liens avérés avec des réseaux ou cercles associés à l'argent sale. Présenté comme un dispositif destiné à protéger l'intégrité de la vie politique et à renforcer la moralisation du scrutin, ce mécanisme est, toutefois, régulièrement contesté pour son caractère jugé large, voire ambigu dans son application.

À l'approche des élections législatives prévues pour le 2 juillet 2026, plusieurs formations politiques et listes indépendantes ont exprimé leur mécontentement à la suite de rejets de

ALINÉA 7 LA ZONE GRISE DU PROCESSUS ÉLECTORAL

candidatures fondés sur cet article. Elles dénoncent des décisions qu'elles estiment insuffisamment motivées ou trop extensives dans leur interprétation, estimant que cela pourrait porter atteinte au pluralisme politique et à l'égalité des chances entre candidats.

LA PRIMAUTÉ DU DROIT ET L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI

Cependant, au-delà des réactions partielles, il convient de rappeler un principe fondamental : la loi s'applique à tous, sans exception ni distinction. Dans un État de droit, les règles électorales, aussi strictes soient-elles, constituent le cadre commun qui garantit la crédibilité du scrutin et la confiance des citoyens dans leurs institutions. À ce titre, l'exigence d'intégrité des candidats ne saurait être considérée comme une contrainte politique, mais

plutôt comme une condition essentielle à la régulation de la vie publique.

Dans ce contexte, les appels émanant de certaines formations politiques, notamment du Parti des travailleurs, sollicitant une forme de clémence ou d'intervention en faveur de candidats recalés, relancent un débat sensible. Une telle démarche soulève une interrogation de fond : dans quelle mesure une autorité politique, y compris la plus haute de l'État, pourrait-elle se situer au-dessus des dispositions clairement établies par la loi électorale ?

Cette question renvoie directement au principe de séparation des pouvoirs et à l'égalité de tous devant la norme juridique. Si la loi est perçue comme imparfaite ou sujette à interprétation, les voies de recours existent précisément pour en contester l'application. Mais l'idée d'une dérogation discrétionnaire, en dehors du cadre légal, pourrait fragiliser les fondements mêmes de la régularité électorale.

tionnaire, en dehors du cadre légal, pourrait fragiliser les fondements mêmes de la régularité électorale.

VERS UNE SCÈNE POLITIQUE PLUS ENCADRÉE

Au-delà des polémiques, une constante demeure : la nécessité de consolider une scène politique saine, fondée sur la transparence, la responsabilité et le respect strict des textes en vigueur. L'application rigoureuse de la loi apparaît, pour ses défenseurs, comme un gage de stabilité et de crédibilité du processus démocratique.

Ainsi, l'article 200 et son alinéa 7 s'imposent aujourd'hui non seulement comme un outil juridique, mais aussi comme un révélateur de débats plus larges sur la moralisation de la vie politique et les limites de l'interprétation institutionnelle. Entre exigence d'assainissement et accusations d'inflexibilité, le défi reste de trouver un équilibre garantissant à la fois la rigueur du droit et la confiance des acteurs politiques dans le système électoral.

A. M.

SAÏD SAYOUD EN FRANCE

Une visite à forte charge politique

Ce déplacement constitue une première pour un haut responsable algérien en France depuis la crise entre les deux pays.

La visite de Saïd Sayoud s'inscrit dans une nouvelle séquence de réchauffement des relations diplomatiques entre Alger et Paris. Si le dialogue et les visites officielles se poursuivent, notamment sur les volets sécuritaire et de la coopération judiciaire, la relation bilatérale continue néanmoins d'osciller entre périodes de dégel et phases d'escalade diplomatique.

La réconciliation franco-algérienne semble aujourd'hui bel et bien relancée après deux années de brouille diplomatique. La visite à Paris du ministre de l'Intérieur, Saïd Sayoud, illustre cette nouvelle dynamique. Elle constitue une première pour un haut responsable algérien en France depuis la survenue de la crise entre les deux pays.

UNE DÉLÉGATION SÉCURITAIRE DE HAUT NIVEAU

Une délégation de haut niveau, chargée des questions sécuritaires, accompagnera le ministre. Elle comprend notamment le directeur général de la sécurité intérieure (DGS), le commandant de la Gendarmerie nationale (tous deux relevant du ministère de la Défense nationale), ainsi que le directeur général de la Sûreté nationale et d'autres hauts responsables de divers départements. Tous devront s'entretenir avec leurs homologues français autour de trois thèmes majeurs touchant directement à la sécurité des deux pays.

Outre la question des migrants en situation irrégulière, les deux parties doivent aborder deux dossiers particulièrement sensibles. Le premier concerne la lutte contre le terrorisme. Dans ce domaine, la coopération existe déjà, mais demeure insuffisante sur des points sensibles, notamment le suivi des groupes islamistes au Sahel et la question des combattants



revenant de Syrie.

Le second défi majeur porte sur la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. De nombreux trafiquants disposent de la double nationalité et servent souvent de relais entre les réseaux criminels des deux rives, en particulier dans le trafic de stupéfiants.

Pour la France, la priorité reste la question du retour des ressortissants algériens en situation irrégulière sur son territoire. Sur ce point, Alger accepte depuis quelques mois la réadmission de ses ressortissants, tout en reprochant à Paris de ne pas appliquer systématiquement les laissez-passer consulaires.

Le premier semestre de l'année 2026 aura confirmé, voire accentué, le caractère à la fois complexe et singulier des relations algéro-françaises. Cette période a été marquée par une succession d'événements impliquant les deux pays.

Tout a commencé le 8 mai dernier avec la visite de la ministre française déléguée aux Armées et aux Anciens combattants, Alice Rufo, à Sétif puis à Alger, suivie dix jours plus tard par celle de Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ainsi que par le retour de l'ambassadeur de France à Alger.

Les deux membres du gouvernement français ont été longuement reçus par le président Abdelmadjid Tebboune, tout comme Ségolène Royal, présidente de l'association France-Algérie, qui a estimé que la France «devait franchir une nouvelle étape dans ses relations avec l'Algérie en présentant officiellement des excuses pour la colonisation et la guerre d'Algérie».

Ségolène Royal a ajouté que la France, en tant qu'ancienne puissance coloniale, devait «faire le premier pas» et demander pardon pour la colonisation ainsi que pour la guerre d'Algérie. Selon elle, une telle démarche «ne relèverait pas d'une logique

de culpabilisation permanente ni d'une volonté d'humiliation, mais constituerait un moyen de construire des relations plus apaisées entre les deux pays».

L'ancienne candidate à l'élection présidentielle française a, toutefois, estimé que ces excuses devraient s'accompagner de mesures concrètes, évoquant notamment la restitution des archives, le retour des biens culturels spoliés, la prise en compte des conséquences des essais nucléaires français dans le Sahara algérien, ainsi que la question des mines antipersonnel encore présentes dans certaines régions du pays.

UNE PERCEPTION MÉDIATIQUE SOUVENT POLARISÉE

Enfin, certains médias français et responsables politiques, versés dans le sensationnel, s'emparent de la moindre brouille entre Paris et Alger pour parler de crise, voire de rupture dans les relations entre les deux pays.

Cette reprise des relations reste chahutée, malgré un rapprochement significatif et la reprise du dialogue politique de haut niveau. Le président français l'a d'ailleurs rappelé lors de son dernier discours au Kenya, appelant à dépasser les tensions récentes. «Ce n'est pas notre intérêt d'avoir des postures de politique intérieure», a-t-il déclaré, en référence aux débats en France autour de la relation avec l'Algérie.

Il a également regretté les difficultés enregistrées ces derniers mois entre les deux pays, soulignant que «cette relation doit être respectueuse des deux côtés mais doit permettre d'apporter des solutions sur tous les sujets». Il a enfin évoqué la nécessité de travailler sur plusieurs domaines — humanitaire, migratoire, sécuritaire, économique et régional — afin de trouver des solutions communes avec Alger.

H. Adryen

ACCORD ALGÉRIE-RUSSIE SUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

La mobilité estudiantine dynamisée

L'accord de reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires signé entre l'Algérie et la Russie le 30 janvier 2025 commence à produire des effets concrets sur la mobilité étudiante. C'est ce qu'a indiqué le vice-ministre russe des Sciences et de l'Enseignement supérieur, Andreï Vladimirovitch Omeltchouk, lors d'une rencontre à Moscou avec des journalistes algériens. Selon lui, cet accord a encouragé davan-

tage d'étudiants algériens à choisir les universités russes, en levant plusieurs obstacles liés à la reconnaissance des parcours académiques ainsi qu'à la poursuite des études ou à l'insertion professionnelle. La Russie met en avant une politique d'attractivité fondée sur la diversification de l'offre de formation, l'octroi de bourses et la modernisation des procédures administratives. Environ 100 bourses sont accordées chaque

année aux étudiants étrangers, dont des Algériens, en plus de la numérisation complète des démarches d'inscription. Le responsable russe a également révélé que 2 194 étudiants algériens sont actuellement inscrits dans les universités russes. Ce chiffre s'inscrit dans une dynamique plus large, puisque la Russie accueille près de 350 000 étudiants internationaux issus de 180 pays. Sur le plan bilatéral, Moscou affiche sa volonté de

renforcer davantage la coopération avec Alger dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment à travers l'augmentation des bourses et l'élargissement des partenariats académiques. Les statistiques officielles montrent, par ailleurs, une hausse significative du nombre d'étudiants algériens en Russie, multiplié par dix au cours des dix dernières années. Ces étudiants s'orientent principalement vers

des filières jugées stratégiques telles que la médecine, l'informatique, l'intelligence artificielle, l'ingénierie, la programmation de drones ou encore les sciences de l'environnement. Dans ce contexte, l'accord de reconnaissance des diplômes apparaît comme un levier important pour consolider les échanges universitaires entre les deux pays et renforcer l'attractivité des universités russes auprès des étudiants algériens.

JUSTICE

25 magistrates en immersion à Turin

Vingt-cinq magistrates algériennes participent, à partir d'aujourd'hui à Turin (Italie), à une session de formation consacrée aux compétences de leadership, dans le cadre de la coopération entre le ministère de la Justice et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet conjoint visant à accompagner et renforcer le parcours professionnel des magistrates en Algérie, à travers le développement de compétences managériales et de leadership dans le secteur judiciaire.

Organisée du 1er au 5 juin au Centre international de formation relevant de

l'Organisation des Nations unies à Turin, cette session réunit 25 magistrates ainsi qu'un cadre du ministère de la Justice. Selon le communiqué, cette formation vise à améliorer les capacités de gestion, de prise de décision et de conduite de projets au sein de l'institution judiciaire, dans une dynamique de modernisation et de renforcement des compétences fémi-

nines dans le secteur.

Ce programme de coopération avec le PNUD s'inscrit plus largement dans les efforts visant à promouvoir la place des femmes dans les fonctions de responsabilité au sein du système judiciaire algérien, tout en favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques à l'échelle internationale.

CRÉSUS

Quotidien national, édité par la SARL CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAÏD MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

PARTENARIAT AFRIQUE-CORÉE DU SUD

Ahmed Attaf à Séoul

Cette rencontre vise à faire le point sur la mise en œuvre des engagements du sommet de 2024 et à explorer de nouvelles perspectives de coopération entre les deux parties.

Chargé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, est arrivé, hier, à Séoul (République de Corée) pour prendre part à la réunion ministérielle du partenariat Afrique-Corée, prévue les 1^{er} et 2 juin, indique un communiqué du ministère.

Cette réunion, qui verra la participation des ministres africains des Affaires étrangères aux côtés de leur homologue de la République de Corée, sera consacrée à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et des résultats du premier sommet Afrique-Corée, tenu en juin 2024, ainsi qu'à l'examen des perspectives de développement de ce partenariat et à la préparation des prochaines échéances y afférentes, précise le texte.

En marge de cette réunion, Ahmed Attaf tiendra plusieurs entretiens bilatéraux avec de hauts responsables coréens ainsi qu'avec ses homologues africains. Ces ren-



contres seront consacrées à l'examen des moyens de renforcer la coopération et de développer les partenariats existants, tant sur le plan bilatéral que régional.

L'ENGAGEMENT DE L'ALGÉRIE

La participation de l'Algérie à cette échéance «s'inscrit dans le cadre de son engagement à renforcer le partenariat stratégique bilatéral avec la République de Corée, pays ami, et à soutenir les efforts visant à orienter le partenariat Afrique-Corée au service des objectifs de développement consacrés par l'Agenda continental 2063», conclut le communiqué du ministère.

DÉFIS MONDIAUX ET COOPÉRATION ÉLARGIE

Notons que la réunion ministérielle sera également l'occasion de discuter de réponses conjointes aux défis mondiaux et de moyens d'accroître la coopération dans un large éventail de domaines pour la croissance commune, a indiqué la semaine passée le ministère sud-coréen des Affaires étrangères.

Sous le thème «Partenariat pour des réponses conjointes aux défis mondiaux», la réunion verra, outre les chefs de diplomatie et représentants de 52 pays, la présence de responsables de quatre organisa-

tions internationales africaines, à savoir l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) et le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique).

L'AFRIQUE, UN PÔLE STRATÉGIQUE EN PLEINE ÉMERGENCE

«L'Afrique est en train d'émerger comme un grand centre de connectivité mondiale et de croissance future grâce à sa population jeune, à ses ressources abondantes et à son emplacement stratégique», a déclaré Cho Hyun lors d'un événement marquant la Journée de l'Afrique.

Qualifiant l'Afrique de partenaire essentiel, notamment dans un contexte de tensions géopolitiques et de crises des chaînes d'approvisionnement, il a indiqué que les deux parties chercheront à définir des moyens de parvenir à une prospérité mutuelle et à un avenir durable à travers cette réunion.

VERS UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Les organisateurs comptent faire de cette réunion une occasion d'élargir la coopération concrète entre les deux parties dans divers domaines, à la suite du premier sommet Corée-Afrique tenu en juin 2024. Une réunion des hauts fonctionnaires (SOM) préparatoire à la réunion ministérielle s'est tenue hier à Séoul, tandis que le Forum d'affaires Corée-Afrique aura lieu mardi, précise le ministère, ajoutant qu'une déclaration conjointe devrait être adoptée à l'issue des travaux. **R. N.**

COOPÉRATION MILITAIRE

Saïd Chanengriha à Mascate

Le général d'armée Saïd Chanengriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire et ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, a entamé, hier, une visite officielle au Sultanat d'Oman.

Cette visite intervient à l'invitation du vice-amiral Abdallah Ben Khamis Ben Abdallah Al-Raisi, chef d'état-major des forces armées du Sultan, dans le cadre des relations de coopération bilatérale entre les deux pays.

Au cours de cette visite, le général d'armée Saïd Chanengriha aura des entretiens avec plusieurs responsables omanais, afin d'examiner les moyens de renforcer la coopération militaire entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman, ainsi que de développer la coordination et les échanges dans les domaines d'intérêt commun. Les deux pays maintiennent une concertation soutenue



concernant le renseignement, la sécurité judiciaire et policière, pour faire face aux menaces transnationales. Cette dynamique s'appuie sur une convergence de vues totale entre les dirigeants des deux nations sur les enjeux de paix régionale et de sécurité

dans le monde arabe.

Notons que dans le cadre des relations de coopération militaire entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman, une délégation militaire omanaise relevant du Collège de commandement et d'état-major interarmées d'Oman, conduite par le capitaine de la marine d'état-major Abdullah Bin Saad Al-Harthi, a effectué, avril dernier, une visite à l'Académie militaire de Cherchell Houari-Boumediène et à l'École de commandement et d'état-major chahid Hamouda Ahmed dit Si-Houès en 1^{re} Région militaire.

Il convient de rappeler que la visite du sultan d'Oman en Algérie, en mai 2025, a constitué une étape importante dans l'évolution des relations bilatérales, qui ont connu ces dernières années un développement notable aux niveaux politique et économique.

Cette visite avait été couronnée par la

signature de 11 accords de coopération lors de cérémonies officielles, couvrant les secteurs de l'énergie, des mines, de l'agriculture, de la pêche maritime, de la santé, de l'enseignement supérieur, ainsi que de la justice, du travail et de l'investissement, renforçant ainsi le partenariat entre les deux pays et ouvrant de nouvelles perspectives de coopération.

Par ailleurs, l'Algérie et le Sultanat d'Oman ont créé un fonds d'investissement conjoint entre le ministère algérien des Finances et l'Autorité d'investissement omanaise, destiné à financer des projets stratégiques d'intérêt mutuel.

La valeur des investissements alloués au lancement de ce fonds est estimée à 298,79 millions de dollars. Ce fonds se concentre sur les secteurs des mines, de la sécurité alimentaire et de l'industrie pharmaceutique.

LANCEMENT DU PROGRAMME SANAA

45 jours pour décrocher un métier

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nassima Arhab, a annoncé, hier, à Alger le lancement d'un programme national de formation intitulé Sanâa, un dispositif estival inédit destiné aux jeunes de 15 à 27

ans, articulé autour de 6 filières manuelles.

La ministre a précisé, lors d'une rencontre consacrée à l'annonce de ce programme, que les inscriptions ont débuté aujourd'hui et se poursuivront jusqu'au 4 juin via une plateforme numérique dédiée. Sous le slogan mobilisateur : «qu'attends-tu encore pour apprendre un métier ?», le programme de formation débutera le 15 juin pour une durée de 45 jours, au niveau des centres de formation professionnelle, afin d'acquérir des compétences fondamentales dans des métiers porteurs.

Elle a ajouté que ce programme est ouvert aux jeunes de différentes catégories, âgés de 15 à 27 ans. La formation

est assurée par des enseignants qualifiés et intègre un volet terrain mené en coordination avec les opérateurs économiques. Elle vise à promouvoir la culture des métiers et de l'artisanat, ainsi qu'à développer les compétences professionnelles, à travers un parcours de formation pratique dans six spécialités principales, notamment la peinture en bâtiment, l'électricité architecturale, le plâtrage et les cloisons BA13, la plomberie, le soudage et la réfrigération, avec l'adoption d'une approche pédagogique basée sur la formation sur le terrain et l'accompagnement.

Mme Arhab a souligné que cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une «vision stratégique» visant à permettre

aux jeunes de bénéficier d'une formation pratique, efficace et rapide dans des métiers et spécialités de plus en plus demandés, afin de faciliter leur insertion professionnelle et la réalisation de projets ou la création de micro-entreprises. A l'issue du parcours, chaque stagiaire reçoit une attestation de reconnaissance officielle, ouvrant des perspectives concrètes vers l'emploi indépendant ou la création de micro-entreprises.

La ministre a également indiqué qu'un «programme de formation spécifique» est en cours de préparation pour les inscrits au programme Sanaa, souhaitant poursuivre leur parcours de formation à la prochaine rentrée, en parallèle de leur parcours professionnel ou scolaire.

ALGERIA BID ROUND 2026

Relance de l'investissement amont

L'Algérie affiche ses ambitions en matière de valorisation de ses ressources en hydrocarbures, en misant sur l'activité amont.

L'accès aux données techniques relatives aux périmètres proposés dans le cadre de l'appel à concurrence Algeria Bid Round 2026 sera ouvert aujourd'hui aux compagnies pré-qualifiées. Cette étape permettra aux acteurs et partenaires du secteur énergétique d'accéder à l'ensemble des données géologiques et géophysiques nécessaires à leur évaluation. L'objectif est de fournir une compréhension plus approfondie du potentiel du domaine minier algérien et de soutenir l'analyse des opportunités offertes. Lancé officiellement le 19 avril 2026 par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures Alnaft, ce Bid Round porte sur sept périmètres jugés parmi les plus attractifs du domaine minier national, avec des volumes significatifs d'hydrocarbures et un dispositif modernisé axé sur la transparence et la digitalisation.

Les périmètres proposés sont : El Borma II (Ouargla), El M'Zaid Nord (Ouargla), Illizi Centre I, Est Bordj Omar Driss I (Illizi), El Hadjira III (Touggourt), Touggourt Sud et El Benoud Est (El Bayadh). Ces zones présentent des profils variés, combinant champs en production, découvertes avérées et fort potentiel exploratoire.

Les réserves en place proposées sont particulièrement importantes. Le président d'Alnaft a évoqué le chiffre de 1,8 milliard de barils de réserves prouvées en place. Dans le sillage du précédent cycle (Algeria Bid Round 2024),



qui avait abouti à l'attribution de cinq licences d'exploration en juin 2025 à des majors internationaux, ce nouvel appel suscite déjà l'intérêt de grandes compagnies énergétiques. Près de 70 auraient consulté les données disponibles.

Alnaft a, par ailleurs, fixé la date du 26 novembre 2026 comme dernier délai pour le dépôt des offres. L'annonce des résultats est prévue avant la signature des contrats d'hydrocarbures avec Sonatrach, programmée pour le 31 janvier 2027. L'ensemble du processus vise à

renforcer l'attractivité du secteur et à attirer les grands acteurs de l'industrie pétrolière et gazière.

VALORISER LES RESSOURCES NATIONALES

Lors de la cérémonie de lancement, le ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a inscrit l'Algeria Bid Round 2026 dans la vision stratégique de l'État visant à renforcer l'attractivité du secteur et à valoriser les ressources nationales.

Il a souligné que ce nouveau

round «ouvre de nouvelles perspectives d'exploration et de développement à travers certaines des opportunités les plus prometteuses du secteur des hydrocarbures, ainsi que des actifs de classe mondiale».

Cette vision s'appuie sur le groupe Sonatrach, qui a élaboré sa feuille de route 2025-2029, prévoyant de consacrer 75% de ses investissements aux activités amont. Le programme inclut le forage de 500 puits d'exploration, le développement de 950 puits en production, ainsi que l'extension

des campagnes sismiques et la réalisation d'études géologiques avancées.

En privilégiant les partenariats internationaux, l'Algérie vise à accélérer la valorisation de ses ressources complexes, tout en assurant une croissance durable du secteur énergétique.

CONSOLIDER LE RÔLE DE HUB RÉGIONAL

Dans un contexte mondial marqué par une demande énergétique soutenue, ce Bid Round 2026 témoigne de la volonté de l'Algérie de consolider son rôle d'acteur énergétique fiable et stable.

Ces dernières années, la demande pour l'énergie algérienne s'est intensifiée. L'évolution de la situation géopolitique, notamment au Moyen-Orient, renforce davantage la position du pays sur le marché énergétique, en particulier en Europe, où plusieurs États ont exprimé leur volonté de renforcer leur coopération avec l'Algérie.

Mohamed Arkab a également souligné que «Algeria Bid Round 2026 représente une véritable opportunité pour renforcer la sécurité énergétique mondiale», ajoutant que «l'Algérie œuvre à consolider son rôle de hub énergétique régional», notamment à travers le développement de grands projets structurants à dimension stratégique, comme le gazoduc transsaharien, susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives d'intégration énergétique.

SOUS LA FRONTIÈRE ALGÉRO-LIBYENNE

Un géant énergétique de 141 milliards de mètres cubes

À la frontière entre l'Algérie et la Libye, le sous-sol du bassin de Ghadamès recèle des ressources énergétiques considérables. Selon les données de l'encyclopédie des champs pétroliers et gaziers de la plateforme spécialisée Energie, les réserves de cette zone sont estimées à environ 50 trillions de pieds cubes de gaz naturel (1,41 trillion de mètres cubes) et 3,5 milliards de barils de pétrole. Des chiffres qui illustrent l'importance stratégique de cette région pour les deux pays. Au cœur de ce potentiel, deux champs retiennent particulièrement l'attention : Reggane, côté algérien, et El-Wafa, côté libyen. Les études géologiques indiquent qu'ils appartiennent à un même système de réservoir qui s'étend de part et d'autre de la frontière, rappelant à quel

point les ressources naturelles ignorent les limites administratives. Le champ de Reggane, situé dans la wilaya d'Illizi, dispose de réserves estimées à 132 milliards de mètres cubes de gaz, soit environ 4,6 trillions de pieds cubes. En face, le champ libyen d'El-Wafa produit chaque jour environ 37 000 barils de pétrole, ainsi qu'une quantité importante de gaz associé.

La coopération entre les deux pays s'est renforcée ces dernières années. Un accord signé en janvier 2018 entre Sonatrach et la National Oil Corporation libyenne a permis d'améliorer la production du champ de Reggane, passée de 16 à 24,7 millions de mètres cubes par jour. Ce projet, soutenu par des investissements estimés à 545 millions de dollars, vise à mieux encadrer l'ex-

ploitation des ressources partagées.

Mis en production en 1980, le champ de Reggane est l'un des piliers historiques de la production gazière en Algérie. Il a connu plusieurs phases de développement, notamment un projet lancé en 2017 avec Petrofac et Bonatti, pour près de 493 millions de dollars, confirmant son rôle stratégique dans le secteur énergétique national.

En 2022, sa production a atteint environ 724 millions de pieds cubes de gaz par jour, soit près de 5% de la production nationale, avec une activité appelée à se poursuivre encore plusieurs décennies. Côté libyen, le champ d'El-Wafa occupe également une place importante dans l'industrie gazière du pays. Situé dans le permis NC-A16, à plusieurs centaines de kilomètres de Tripoli, il

est relié au réseau d'exportation par le gazoduc Greenstream, long de 520 km, qui alimente directement les marchés européens. Plus largement, le bassin de Ghadamès s'étend sur environ 390 000 km² entre l'Algérie, la Libye et la Tunisie. C'est l'un des grands ensembles géologiques de la région, avec une répartition naturelle des ressources entre les trois pays, dont l'exploitation reste un enjeu économique majeur. Dans ce contexte, les champs communs entre l'Algérie et la Libye apparaissent surtout comme une opportunité de coopération. Au-delà des chiffres, ils ouvrent la voie à une gestion plus coordonnée des ressources et à un partenariat énergétique appelé à se renforcer face à la demande croissante en gaz, notamment en Europe.

TRAVAUX PUBLICS

Cap sur la bonne gouvernance

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a présidé, hier, la cérémonie d'installation de plusieurs cadres centraux au sein du ministère. Selon un communiqué du département, cette démarche s'inscrit dans le

cadre du renforcement des structures administratives et de leur appui par de nouvelles compétences, destinées à accompagner les programmes et projets du secteur. Ces nominations concernent notamment le directeur du budget et des moyens, des chargés

d'études et de synthèse au niveau du cabinet et du secrétariat général, ainsi qu'une sous-directrice à la Direction générale des infrastructures de base des chemins de fer et des transports guidés.

À cette occasion, le ministre a félicité les cadres nouvellement

installés, les appelant à s'investir pleinement dans leurs missions, avec un sens élevé des responsabilités et un engagement constant en faveur de l'efficacité et de la bonne gouvernance.

Les cadres concernés ont, de leur côté, exprimé leur satisfac-

tion et leur reconnaissance pour la confiance qui leur a été accordée, réaffirmant leur volonté de s'acquitter de leurs missions avec sérieux et engagement, et de mettre leurs compétences au service du développement du secteur.

SOUS-TRAITANCE AUTOMOBILE

Un conclave des professionnels à Aïn M'lila

Réunissant fabricants, distributeurs, importateurs et sous-traitants, l'événement ambitionne de promouvoir le savoir-faire national, de renforcer les partenariats industriels et d'accompagner le développement d'une filière automobile de plus en plus tournée vers l'intégration locale et l'exportation.

La ville d'Aïn M'lila s'apprête à accueillir, du 2 au 4 juin 2026, la première édition du Salon des pièces de rechange et accessoires automobiles. Organisé sous le patronage du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, en coordination avec la Chambre de commerce et d'industrie Sidi Arghis et les autorités locales, cet événement ambitionne de réunir les principaux acteurs d'un secteur en pleine évolution.

Référence nationale dans le commerce des pièces de rechange, Aïn M'lila a naturellement été choisie pour accueillir cette manifestation professionnelle. Pendant trois jours, fabricants, distributeurs, importateurs, sous-traitants et prestataires de services se retrouveront pour échanger autour des défis et des perspectives de la filière automobile en Algérie.

Le salon offrira aux entreprises l'opportunité de présenter leurs produits, leurs innovations ainsi que les dernières solutions technologiques destinées au marché national. Au-delà de l'exposition, l'événement se veut également un espace de dialogue, de partenariat et de mise en relation entre les différents intervenants du secteur.

VALORISER LA PRODUCTION NATIONALE

Cette première édition intervient dans un contexte marqué par les efforts de déve-



veloppement de l'industrie nationale et la volonté de renforcer la production locale. À travers cette initiative, les organisateurs souhaitent mettre en valeur le savoir-faire algérien, encourager les partenariats et contribuer à la structuration d'une filière capable de répondre aux besoins croissants du marché.

Des rencontres professionnelles et des échanges entre investisseurs et opérateurs économiques sont également prévus. L'ob-

jectif est de favoriser l'émergence de nouvelles opportunités d'affaires et d'accompagner la dynamique de croissance d'un secteur considéré comme stratégique pour la diversification de l'économie nationale.

Plus qu'un simple salon, ce rendez-vous se veut une vitrine du potentiel de l'industrie des pièces de rechange en Algérie et un espace de réflexion sur les moyens de renforcer sa compétitivité et son intégration dans le tissu industriel national.

UNE SOUS-TRAITANCE EN PLEINE EXPANSION

L'industrie de la sous-traitance automobile en Algérie franchit une nouvelle étape avec une cinquantaine d'entreprises capables d'approvisionner les usines locales en pièces de rechange et en composants mécaniques. Cette dynamique s'inscrit dans la stratégie de renforcement de l'intégration locale et de structuration d'une véritable filière automobile.

Dans ce cadre, des délégations étrangères venues de Turquie, de Chine et de Corée du Sud sont attendues en juin pour visiter des unités de production et explorer des opportunités de partenariat, d'investissement et de transfert de technologie.

L'EXPORTATION COMME NOUVEL HORIZON

Selon la Bourse de sous-traitance de l'Ouest algérien, le secteur connaît une évolution notable, marquée par l'entrée en production de nouveaux projets industriels et le lancement des premières exportations de batteries et de pièces automobiles vers plusieurs pays africains, notamment le Cameroun, la Libye et le Sénégal.

Aujourd'hui, plus de 2 500 entreprises opèrent dans la sous-traitance industrielle à l'échelle nationale, contribuant progressivement à l'émergence d'un écosystème automobile intégré et tourné vers l'exportation.

TIZI OUZOU

Des prévisions de plus de 5 800 quintaux de liège

La wilaya de Tizi Ouzou prévoit, au titre de l'année 2026, une récolte d'environ 5 821 quintaux de liège, selon des informations recueillies ce samedi auprès de la Conservation des forêts.

Le chargé du dossier du liège, Hamid Goussef, a indiqué à l'APS que la production attendue cette année est en hausse par rapport à l'année précédente, durant laquelle 4 029 quintaux de liège avaient été récoltés.

Il a ajouté que la campagne de récolte du liège, dont le lancement est prévu dans les prochains jours, concernera cette année 20 secteurs forestiers répartis sur 12 forêts de la wilaya. L'opération sera confiée à l'établissement régional du génie rural « Djurdjura », notamment pour le recrutement de la main-d'œuvre saisonnière, tandis que des ateliers de récolte seront installés après la réussite des tests de levée de l'écorce.

Le même responsable a expliqué que « la chaleur favorise le détachement naturel du liège du tronc de l'arbre. Ainsi, des équipes mixtes effectuent, avant le lancement de la campagne, une inspection sur le terrain. Si le liège se détache facilement et sans résistance, les ateliers sont installés ».

Le même responsable a également souligné que les prévisions de cette saison s'inscrivent dans le cadre du retour à un système de récolte basé sur des « quotas organisés », visant à stabiliser la production annuelle autour de 5 000 quintaux.

Il a précisé que cette approche repose sur l'exploitation du liège au niveau de parcelles spécifiques de forêts de chêne-liège, selon un cycle de 9 à 12 ans. Cette méthode durable permet de garantir des volumes de production stables et prévisibles sur le marché, tout en préservant l'écosystème des forêts et en le protégeant contre les risques phytosanitaires et les incendies.



La matière première récoltée est destinée à alimenter l'industrie de transformation, notamment dans les domaines de la fabrication de bouchons, de l'isolation thermique et de la décoration intérieure, ainsi que d'autres usages innovants tels que les revêtements de sol.

Par ailleurs, Hamid Goussef a annoncé le lancement, pour la première fois, d'une opération de récupération du liège hors saison de récolte au cours de cette année. Cette initiative a été confiée à l'établissement régional du génie rural « Djurdjura », qui a mobilisé une vingtaine de travailleurs saisonniers.

Cette opération vise à nettoyer les zones forestières denses et à récupérer le liège présent sur le bois issu des travaux forestiers et des projets de réalisation de tranchées de protection contre les incendies, ainsi que sur les arbres morts ou tombés.

Elle a déjà permis de collecter 212 quintaux de liège provenant des travaux forestiers et 36 quintaux issus des arbres morts ou tombés, soit un total de 248 quintaux, selon la même source.

Pour rappel, les forêts de chêne-liège de la wilaya de Tizi Ouzou couvrent une superficie totale estimée à environ 23 000 hectares.

PORT DE GHAZAOUET

36 500 tonnes de bitume et de blé exportées

Le port de Ghazaouet a enregistré, ces deux derniers jours, trois opérations d'exportation vers les marchés internationaux, portant sur un total de 36 500 tonnes de bitume et de blé. Ces opérations ont concerné les navires M/T IVER BITUMEN (5 435 tonnes de bitume), M/V MEDKON NLS (400 conteneurs) et M/V OCEAN ARSENAL (31 000 tonnes de blé tendre). Ces activités s'inscrivent dans la dynamique de renforcement des exportations hors hydrocarbures et de diversification des produits algériens à l'international. Les opérations se sont déroulées normalement, y compris durant la période de l'Aïd al-Adha, assurant la continuité du trafic portuaire.

ZONE EURO

L'inflation s'installe

L'inflation dans les principales économies de la zone euro est restée supérieure à l'objectif de 2 % de la Banque centrale européenne (BCE) pour le troisième mois consécutif. En mai, elle a atteint 3,2 % en Italie et en Espagne, et 2,8 % en France. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des coûts de l'énergie, alimentée par les tensions au Moyen-Orient. Les secteurs des transports, des loisirs et de l'alimentation figurent parmi les plus touchés. Face à cette inflation persistante, les analystes estiment que la BCE pourrait relever ses taux d'intérêt lors de sa prochaine réunion afin de contenir la hausse des prix.

MÉDÉA

18 décharges sauvages éradiquées

Dix-huit décharges non contrôlées disséminées à travers la wilaya de Médéa ont été éliminées et fermées à la faveur d'une vaste opération d'éradication de ce type de décharges entamée en 2025, a-t-on appris auprès de la direction locale de l'environnement. L'éradication de ces décharges anarchiques vise à préserver le milieu naturel contre toute forme de pollution, réduire le risque d'apparition de foyers de maladies, et à protéger les nappes d'eau d'éventuelles infiltrations de matières nocives pour la santé du citoyen, a fait savoir la directrice de l'environnement, Samira Maameri. Selon la même responsable, l'opération d'élimination des points de dépôts illicites de déchets (restes de produits alimentaires-emballage et autres) entamée au début de l'année 2025, a touché des décharges illicites qui présentaient un risque pour la santé des citoyens et l'environnement, localisées, aussi bien en zone rurale qu'à la périphérie des grandes agglomérations urbaines. Parmi les sites concernés par cette opération, elle a évoqué le cas des communes d'Ouled-Antar, Bouaichoune, Si-Mahdjoub, Tizi-Mahdi, Saneg, El-Omaria, Beni-Slimane, Ksar-el-Boukhari et Tablat, qui datent, pour certaines, de plus de vingt ans. Les déchets collectés au niveau des communes concernées sont acheminés vers les centres d'enfouissement technique proches des dites communes par des entreprises de collecte et de gestion des déchets, a-t-elle expliqué. Des enveloppes financières ont été accordées aux communes pour couvrir les dépenses de collecte et de transport des déchets vers les CET de la wilaya, a ajouté cette responsable. Elle a également fait part de l'organisation régulière d'opérations de nettoyage, de collecte de déchets domestiques et de gravats abandonnés par des particuliers afin de préserver le cadre de vie des citoyens.

SIDI BEL-ABBÈS

Réhabilitation des routes communales

Les travaux d'entretien et de réhabilitation de 10 routes communales, sur une distance totale estimée à 87,9 kilomètres, ont été lancés dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, pour une enveloppe financière globale de 640 millions de dinars, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Ces projets, inscrits dans le cadre des programmes de proximité financés par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, sont répartis à travers 10 communes de la wilaya, avec pour objectif l'amélioration et la modernisation du réseau routier, ainsi que le développement des infrastructures locales. Ces opérations essentielles visent à renforcer le réseau routier sur l'ensemble du territoire de la wilaya, compte tenu du rôle important joué par les infrastructures routières dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens, le désenclavement des agglomérations, le soutien à la dynamique économique et au développement local, conformément aux efforts des pouvoirs publics visant à renforcer les équipements et les services de base au profit de la population. Pour rappel, ces projets ont fait l'objet récemment d'une réunion de coordination présidée par le wali, Kamel Hadji, consacrée à l'étude et au suivi de l'avancement des travaux, sur la base d'un exposé détaillé présenté par le directeur des travaux publics. Lors de cette rencontre, le premier responsable de l'exécutif de la wilaya a donné des instructions strictes portant sur la nécessité de respecter les normes techniques en vigueur dans la réalisation des travaux d'entretien, afin de garantir la qualité des ouvrages, tout en veillant au respect des délais d'exécution et au suivi permanent des différents chantiers. Il a également insisté sur l'importance capitale de l'amélioration du réseau routier pour son rôle vital dans le désenclavement et la promotion du développement local.

BENI ABBÈS

Bientôt un hôpital de 60 lits à Tabelbala

Ce projet permettra également de réduire les déplacements des patients de Tabelbala et des localités avoisinantes vers les grands établissements hospitaliers de la wilaya.

Les études techniques relatives à la réalisation d'un hôpital de 60 lits dans la commune de Tabelbala, située à 450 km au sud de Beni Abbès, seront prochainement lancées, a indiqué le directeur de wilaya de la Santé, El Hadj Bekhouche. L'opération sera pilotée par la direction locale des équipements publics (DEP), maître d'ouvrage du projet, en coordination avec les services de la santé, a précisé le responsable. Ce futur établissement hospitalier vise à assurer une couverture sanitaire moderne et de qualité, garantissant une meilleure prise en charge des patients de cette région frontalière, a-t-il précisé. Le nouvel hôpital



sera implanté sur une superficie de quatre hectares, a ajouté le responsable, soulignant que cette infrastructure, inscrite par l'Etat au profit de cette collectivité, jouera un rôle majeur en tant que structure de santé de proximité répondant aux besoins croissants des populations locales en matière de soins. Ce projet permettra également de réduire les déplacements des patients de Tabelbala et des localités avoisinantes vers les grands établissements hospitaliers de la

wilaya, notamment l'établissement public hospitalier (EPH) Ayoub-Mohamed du chef-lieu de wilaya, a-t-il fait savoir. Par ailleurs, et en complément de ce projet hospitalier souhaité par les responsables locaux, les élus et la population de Tabelbala, la DSP prévoit l'ouverture prochaine de deux nouvelles unités de rééducation et de réadaptation fonctionnelle. Ces structures seront implantées au sein des établissements publics de santé de proximité (EPSP) de Tabelba-

la et d'Igli, dans le cadre des efforts visant à renforcer les services médicaux spécialisés et à répondre aux besoins spécifiques des patients de ces collectivités, a informé le responsable. Il convient de rappeler qu'une unité similaire a déjà été inaugurée et mise en service au sein de l'EPSP Belahcen-Dahane, au chef-lieu de la commune de Kerzaz, dans le cadre de cette même démarche de renforcement des structures sanitaires de proximité, a conclu M. Bekhouche.

TRAITEMENT DES GLISSEMENTS DE TERRAIN À EL TARF

Une importante enveloppe allouée

Une enveloppe financière de 272 millions de dinars a été allouée au traitement du phénomène des glissements de terrain affectant la route nationale (RN) n 82 sur la section reliant les communes de Bouhadjar et d'Aïn Kerma, a-t-on appris, samedi, auprès de la direction des travaux publics. Le chef du service de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier, Abdelaziz Soltani, a précisé à l'APS que dans le cadre de «la lutte contre les glissements de terrain qui ont affecté de nombreux points de certaines routes nationales et chemins de wilaya en raison des intempéries, le secteur a bénéficié, en 2026, de cette enveloppe afin de remédier à ce phénomène sur la RN 82 qui



constitue la principale voie d'accès vers les communes du sud de la wilaya et les wilayas de Souk Ahras et de Guelma». M.

Soltani a ajouté que les travaux, destinés également à la menace pesant sur les automobilistes, seront entamés «dans les prochains jours» sur trois tronçons de cet axe. Par ailleurs, des travaux destinés à traiter des glissements de terrain seront également entrepris, en parallèle, sur deux tronçons du chemin de wilaya (CW) 105 reliant les communes de Ben M'hidi et Bouhadjar, moyennant un investissement public estimé à 100 millions de dinars, selon la même source. Le traitement de ces glissements de terrain permettra d'éliminer les principaux «points noirs», en particulier sur la RN 82 qui connaît un trafic très dense, notamment de poids lourds, a-t-on encore souligné.

CONSTANTINE

Un CET pour la commune de Didouche Mourad

La commune de Didouche Mourad, dans la wilaya de Constantine a bénéficié d'un projet de réalisation d'un centre d'enfouissement technique (CET), dont les travaux seront lancés «prochainement», a-t-on appris, samedi des services de la wilaya. Le projet vise à améliorer la prise en charge des déchets ménagers et à mettre fin aux impacts négatifs générés par les décharges sauvages, a précisé la cellule de communication de la wilaya. Selon les informations fournies par la même source, la réalisation du futur CET s'inscrit dans une démarche de réhabilitation environnementale et de réorgani-

sation du traitement des déchets dans cette partie nord de la wilaya, longtemps confrontée à des difficultés liées à la saturation et à la prolifération des «points noirs» en la matière. Le futur CET devrait disposer d'une capacité de traitement estimée à près de 50 tonnes de déchets ménagers par jour, destinées principalement aux besoins de la commune de Didouche Mourad, a-t-on indiqué. La nouvelle infrastructure sera dotée d'équipements conformes aux normes environnementales en vigueur, notamment des casiers d'enfouissement étanches, des systèmes de collecte et de traitement des

lixiviats ainsi que des dispositifs de contrôle des odeurs et des émissions de gaz, a fait savoir la même source. Des espaces consacrés au tri et à la récupération des matières recyclables devraient également être intégrés au projet afin de promouvoir la valorisation des déchets et de limiter les volumes enfouis, a-t-on ajouté. Considéré comme un projet stratégique pour la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des habitants, ce CET devrait contribuer à éliminer progressivement les décharges sauvages qui portent atteinte au paysage urbain et à la santé publique.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Pour un environnement cadre englobant tous les professionnels

«Chaque enfant ouvre droit à la protection, à l'éducation, à la santé, à la participation, à un environnement sûr qui lui permet de s'épanouir le plus normalement possible»

La Journée internationale de l'enfance sera célébrée aujourd'hui, comme chaque année. Afin d'améliorer la prise en charge de cette frange fragile de la société, la cheffe d'études à la direction de l'enfance de l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE), Aïda Mecheri, insiste sur la création d'un environnement cadre englobant tous les professionnels activant autour de la problématique de l'enfant. «Aujourd'hui, parler de tout ça dans un environnement cadre qui englobe tous les professionnels qui travaillent autour de la problématique de l'enfant devient une nécessité. Un arrêt important pour qu'on puisse tout simplement dire que chaque enfant ouvre droit à la protection, à l'éducation, à la santé, à la participation, à un environnement sûr qui lui permet de s'épanouir le plus normalement possible, et ce, à l'instar de tous les enfants à travers le monde», a-t-elle déclaré hier sur les ondes de la chaîne III. Concernant les festivités en Algérie, elles seront lancées cette année à partir de la wilaya de Tissemsilt. Selon Mme Mecheri, l'ONPPE a



opté pour cette wilaya afin de rencontrer les professionnels locaux, voir le degré de réalisations, ainsi qu'avoir un état des lieux précis sur les activités réelles avec les enfants. «Changer de wilaya chaque année nous permet de voir les spécificités de chaque région du

pays. Ça nous permet également de travailler, de renforcer les liens, d'actualiser les données et les connaissances», a-t-elle indiqué. Revenant sur le numéro vert 1111, mis à la disposition des citoyens en 2018 pour signaler des cas d'atteinte aux droits de l'enfant, elle s'est félicitée du tra-

vail accompli grâce à ce numéro, désormais connu par les enfants et la société. Elle nous apprend également que ce numéro n'est pas utilisé que par les enfants, mais qu'énormément de parents, dans des situations complexes comme les divorces ou les disparitions,

appellent pour avoir de l'aide, des détails ou bien des informations sur la garde des enfants ou la kafala. De plus, Mme Mecheri a tenu à souligner la belle expérience et le travail accompli avec le ministère de l'Education nationale autour de la protection des enfants dans le milieu scolaire à travers les signalements des enfants qui consomment de la drogue pour les protéger de ce fléau. Interrogée sur le cyber harcèlement, une pratique très dangereuse qui prend de plus en plus d'ampleur notamment avec l'utilisation, parfois abusive et non contrôlée, des outils technologiques modernes et des réseaux sociaux, l'intervenante s'est félicitée de la création d'une cellule de veille cybernétique au niveau de l'ONPPE qui œuvre à protéger les enfants des cybermenaces. En outre, elle a insisté sur la nécessité de mettre en garde les enfants et les parents sur les dangers qui peuvent émaner des différentes intelligences artificielles et de leur utilisation malveillante par les prédateurs, qui arrivent à changer de voix et de visage pour tromper, harceler et menacer des enfants.

Brahim Boughali : «Une priorité de l'Etat»

Le président de l'APN, Brahim Boughali, réaffirme que la protection de l'enfance et la promotion des droits de l'enfant demeurent parmi les priorités de l'État algérien. A la veille de la célébration de la Journée internationale de l'enfance (le 1er juin), le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a réaffirmé, dimanche, que la protection de l'enfance et la promotion des droits de

l'enfant demeurent parmi les priorités de l'État algérien, dans le cadre du processus de développement et de l'édification de l'Algérie victorieuse. Dans un message publié sur les réseaux sociaux, Boughali a considéré que «l'enfant constitue le pivot du développement et le bâtisseur de l'avenir». Il a ajouté que l'Algérie poursuit ses efforts pour consolider ses droits et garantir un environnement

sûr et stimulant pour sa croissance et sa réussite. La protection de l'enfance est une responsabilité partagée, au moment où sa prise en charge représente «une priorité et un engagement indéfectible de Monsieur le président de la République dans le processus d'édification de l'Algérie victorieuse». Le président de l'APN a également mis en avant la dimension collective de la res-

ponsabilité de protéger l'enfance, soulignant que la prise en charge des enfants et la préservation de leurs droits exigent la conjugaison des efforts des différentes institutions de l'État et des composantes de la société, en parfaite harmonie avec les engagements du président de la République visant à ancrer le développement durable et à investir dans les générations futures.

INTEMPÉRIES

Deux personnes portées disparues à Illizi

Deux personnes ont été portées disparues dans la wilaya d'Illizi. Selon toute vraisemblance, elles auraient été emportées par les crues de l'oued Debdab suite aux dernières intempéries enregistrées dans la région. Dans un communiqué, la direction de la Protection civile a indiqué que ses éléments ont enclenché une opération de recherche de deux personnes disparues dans l'oued Debdab, dans la daïra d'In Amenas.

HADJ 2026

Les pèlerins algériens ont donné une image honorable

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, président du bureau des affaires des pèlerins algériens, Youcef Belmehdi, a déclaré, samedi aux Lieux Saints, que les pèlerins algériens ont été les meilleurs ambassadeurs de leur pays et ont donné une image honorable de l'Algérie durant la saison du hadj 2026. Dans une déclaration à la presse, Belmehdi a précisé que «les pèlerins algériens ont été les meilleurs ambassadeurs de leur pays, en donnant une image honorable de l'Algérie, à travers leur haute moralité, leur coopération et leur esprit positif». Il a également salué l'esprit de solidarité qui a prévalu entre les pèlerins, à travers «les valeurs les plus nobles d'entraide et de fraternité», estimant que le pèlerinage «constitue une école de foi dont le pèlerin revient porteur de valeurs et de comportements qui impactent positivement sa famille, sa société et sa patrie». S'agissant de la situation sanitaire des hadjis, Belmehdi a précisé que la situation générale est «rassurante, avec un nombre limité de cas médicaux suivis par les équipes médicales algériennes en coordination avec les hôpitaux saoudiens». Le ministre a révélé la mort de 13 pèlerins algériens qui ont été enterrés sur place en Arabie Saoudite. Tous les décès ont été de mort naturelle. Trois autres sont dans un état grave a ajouté le ministre. Il a, à ce propos, souligné que la mission médicale veille au suivi des

malades et à leur rapatriement vers le territoire national dès les premiers vols, après obtention de l'autorisation médicale, tout en prenant les dispositions nécessaires pour faciliter leur retour auprès de leurs proches, notant que les vols de retour depuis Djeddah commenceront dimanche et se poursuivront jusqu'au 21 juin. Les pèlerins algériens entameront, à partir de ce dimanche, leur retour vers le territoire national après l'accomplissement des rites du hadj. Le premier vol de retour décollera de l'aéroport de Djeddah à destination de l'aéroport Houari-Boumediene à 8h00 (heure algérienne), avec une arrivée prévue aux environs de 14h00. Les opérations de rapatriement se poursuivront à travers 142

vols au départ des aéroports de Djeddah et de Médine, en Arabie saoudite, vers 12 aéroports nationaux : Alger, Oran, Constantine, Batna, Annaba, Tlemcen, Laghouat, Ghardaïa, Béchar, Adrar, Ouargla et Tamanrasset. Concernant les préparatifs de la prochaine saison du hadj, le président du bureau des affaires des hadjis algériens, a indiqué qu'ils débiteront tôt selon un calendrier étudié, saluant le soutien accordé par l'Etat, aux hadjis à travers l'allégement des charges financières, l'extension des aéroports de départ, et la mise à disposition des moyens de transport pour les hadjis issus des régions éloignées, outre les services de santé, de restauration, et l'accompagnement administratif.

IRAN-ETATS UNIS

Une paix négociée à coups de conditions

Ces divergences montrent que malgré les avancées enregistrées ces dernières semaines, les négociations demeurent fragiles.

Alors que les discussions entre Washington et Téhéran semblaient progresser vers un accord susceptible de mettre fin aux tensions qui secouent le Moyen-Orient, de nouveaux développements montrent que plusieurs obstacles demeurent encore sur la table. Les dernières informations en provenance des États-Unis et d'Iran révèlent des divergences persistantes sur des questions aussi sensibles que le programme nucléaire iranien, le déblocage des avoirs gelés et le contrôle du détroit stratégique d'Ormuz.

Selon plusieurs médias américains, le président Donald Trump a demandé un durcissement de certaines dispositions du projet d'accord qui faisait pourtant déjà l'objet d'un consensus préliminaire entre les délégations américaine et iranienne. Réuni avec ses principaux conseillers à la Maison-Blanche, le président américain aurait exigé des garanties supplémentaires concernant le contrôle de l'uranium enrichi ainsi que des clarifications sur les modalités de réouverture du détroit d'Ormuz.

L'objectif affiché de Washington reste inchangé : empêcher l'Iran de développer des capacités nucléaires militaires tout en assurant la libre circulation du trafic maritime dans l'une des voies stratégiques les plus importantes du commerce mondial. Chaque jour, près de 20 % des exportations mondiales de pétrole transitent par ce passage maritime, ce qui en fait un enjeu majeur pour la stabilité des marchés énergétiques internationaux.

DÉBLOCAGE DES AVOIRS

Du côté iranien, les attentes se concentrent principalement sur la levée des contraintes économiques imposées par les sanctions américaines. La télévision officielle iranienne a affirmé qu'un protocole d'accord actuellement discuté prévoit le déblocage de 12 milliards de dollars d'avoirs iraniens gelés à l'étranger dans un délai de soixante jours. Selon cette version non officielle du texte, ces fonds pourraient



être transférés vers les établissements bancaires choisis par Téhéran sans restrictions particulières.

Cependant, cette perspective semble se heurter aux réserves exprimées par Donald Trump, qui a déclaré qu'aucun transfert de fonds ne serait autorisé «jusqu'à nouvel ordre». Cette position alimente les interrogations sur la portée réelle des engagements susceptibles d'être pris par Washington dans le cadre d'un accord final.

Les autorités iraniennes cherchent par ailleurs à obtenir davantage. Des sources citées par les médias iraniens évoquent une demande portant sur la libération de 24 milliards de dollars, dont la moitié serait versée dès l'annonce officielle du protocole d'accord. Téhéran réclame également la mise en place d'un mécanisme permanent garantissant l'accès progressif aux autres avoirs bloqués à l'étranger, dont la valeur totale serait comprise entre 100 et 123 mil-

liards de dollars selon différentes estimations.

TÉHÉRAN HAUSSE LE TON

Le président du Parlement iranien et chef de file des négociateurs de Téhéran, Mohammad Bagher Ghalibaf, a réaffirmé hier la fermeté de la position iranienne dans les discussions en cours avec Washington, assurant qu'aucun accord ne sera validé s'il ne garantit pas pleinement les intérêts et les droits de l'Iran.

«Nous n'approuverons aucun accord avant d'avoir la certitude que les droits du peuple iranien sont préservés», a-t-il déclaré dans une intervention diffusée par la télévision publique, soulignant au passage la profonde méfiance de Téhéran à l'égard des engagements américains. «Les négociateurs iraniens ne font confiance ni aux déclarations de l'adversaire ni à ses promesses», a-t-il insisté.

Ces déclarations interviennent alors que les échanges se poursuivent entre les délégations iranienne et américaine autour d'un projet de mémorandum censé ouvrir la voie à un accord destiné à mettre un terme au conflit qui secoue le Moyen-Orient depuis le 28 février.

Pour la République islamique, la levée des sanctions et le dégel des avoirs bloqués à l'étranger demeurent des conditions essentielles à tout compromis. Les autorités iraniennes considèrent ces revendications comme des droits légitimes qui doivent être garantis avant toute signature.

LE DÉTROIT D'ORMUZ AU CŒUR DU BRAS DE FER

Le dossier du détroit d'Ormuz constitue un autre point de friction majeur. Selon les informations diffusées par la radiotélévision iranienne, le projet de protocole reconnaît à l'Iran l'autorité exclusive pour déterminer quelles embarcations sont autorisées à emprunter cette voie maritime. Une telle disposition serait difficilement acceptable pour Washington, qui a toujours défendu le principe de liberté de navigation dans cette zone stratégique.

Fermé de facto par l'Iran depuis le début du conflit, ce passage stratégique par lequel transite une part importante du commerce mondial de pétrole reste au cœur des négociations. Téhéran estime que la gestion et le contrôle de la navigation dans cette zone relèvent de sa souveraineté, une position que Washington continue de contester.

Ces divergences montrent que malgré les avancées enregistrées ces dernières semaines, les négociations demeurent fragiles. Entre les exigences américaines en matière de sécurité nucléaire et les attentes iraniennes concernant les sanctions économiques, les avoirs gelés et le statut du détroit d'Ormuz, les prochains jours pourraient s'avérer décisifs pour déterminer si les deux parties parviendront à transformer leurs discussions en un accord durable.

R.I/agences

LIBAN

Salam dénonce une escalade sioniste «sans précédent»

Le Liban fait face à une nouvelle phase de tensions avec l'entité sioniste, marquée par une intensification des opérations militaires dans le sud du pays et une reprise des discussions diplomatiques sous médiation internationale. Dans ce contexte, le Premier ministre libanais Nawaf Salam a dénoncé samedi une escalade sioniste qualifiée de «dangereuse» et «sans précédent», tout en défendant l'option des négociations directes comme une solution pragmatique pour éviter une aggravation du conflit.

UNE ESCALADE MILITAIRE PRÉOCCUPANTE

Cette prise de position intervient au lendemain d'annonces du Premier ministre sioniste Benjamin Netanyahu concernant l'élargissement des opérations militaires sionistes en profondeur sur le territoire libanais. Sur le terrain, les affrontements et les incursions dans le sud du Liban continuent de susciter de vives inquiétudes au sein des

autorités libanaises.

Dans une allocution prononcée depuis le Grand Sérail à Beyrouth, Nawaf Salam a déclaré avoir évalué la situation sécuritaire avec le président de la République, soulignant la gravité de la conjoncture actuelle et la nécessité d'une réponse politique et diplomatique urgente.

Le chef du gouvernement a insisté sur la nécessité de renforcer les efforts diplomatiques afin de parvenir à «un cessez-le-feu rapide, réel et durable». Cette position est partagée au plus haut niveau de l'État, notamment avec le président libanais Joseph Aoun, avec lequel il dit avoir convenu de multiplier les initiatives politiques pour contenir l'escalade.

Officiellement entré en vigueur en avril, le cessez-le-feu censé mettre fin aux combats entre l'entité sioniste et le Hezbollah n'a jamais été pleinement respecté, selon les autorités libanaises. Les frappes et opérations militaires se seraient poursuivies, provoquant

des pertes civiles importantes et aggravant la crise humanitaire dans plusieurs régions du sud du pays.

ACCUSATIONS CONTRE L'ENTITÉ SIONISTE

Nawaf Salam a accusé l'entité sioniste de mener une politique de destruction systématique visant les villes, les villages et les infrastructures civiles. Il a également dénoncé des déplacements massifs de populations, assimilés selon lui à une forme de punition collective.

Le Premier ministre libanais a averti que la stratégie de la «terre brûlée» ne pourrait, selon lui, garantir ni sécurité ni stabilité à long terme pour l'entité sioniste, appelant à une désescalade urgente afin d'éviter un embrasement régional. Dans un contexte particulièrement tendu, Nawaf Salam a toutefois défendu l'ouverture de négociations directes avec l'occupant, estimant qu'il s'agit de l'option «la moins coûteuse» pour le Liban dans la situation actuelle.

Il a reconnu que ces discussions ne garantissent pas nécessairement un résultat positif, mais a souligné qu'elles représentent, selon lui, une alternative préférable à une poursuite de la confrontation armée.

Ces déclarations interviennent alors que des contacts sécuritaires directs ont déjà eu lieu entre des délégations libanaise et sioniste à Washington, en amont d'une nouvelle série de pourparlers prévue dans les prochains jours sous médiation américaine. Il s'agira de la quatrième session de discussions depuis le déclenchement du conflit en mars.

Dans un contexte régional marqué par de fortes tensions, l'issue de ces négociations apparaît incertaine. Entre escalade militaire sur le terrain et efforts diplomatiques fragiles, le Liban se retrouve une nouvelle fois au cœur d'un équilibre précaire où chaque décision pourrait avoir des conséquences majeures sur la stabilité du pays et de la région.

La France saisit l'ONU

La France a demandé la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies, après la prise par l'armée sioniste de la forteresse stratégique de Beaufort dans le sud du Liban.

Le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a justifié cette initiative en rappelant que, si le droit de l'entité sioniste à se défendre contre les attaques du Hezbollah est reconnu, l'extension des opérations militaires sur le territoire libanais ne peut être acceptée.

Il a dénoncé une «grave erreur» de la part de l'entité sioniste, estimant que cette avancée militaire viole à la fois les engagements liés au cessez-le-feu en vigueur depuis le 17 avril et les principes du droit international.

●TUNISIE DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LES AIGLES DE CARTHAGE

La sélection tunisienne s'est envolée, samedi, en direction de Vienne. Dans le cadre de sa préparation à la Coupe du monde 2026, la Tunisie disputera deux rencontres amicales de prestige. Les Aigles de Carthage affronteront d'abord l'Autriche, aujourd'hui, avant de se mesurer à la Belgique, le samedi 6 juin à partir de 14h00.

Ces deux matches serviront de tests importants pour le sélectionneur et son groupe, à l'approche du rendez-vous mondial, d'autant plus que Sabri Lamouchi va disposer de la totalité de son effectif.

●GHANA PARTEY ET IÑAKI WILLIAMS EN RENFORT

Le Ghana a renforcé son groupe à Cardiff avec l'arrivée de Thomas Partey et d'Iñaki Williams, portant l'effectif à 24 joueurs en pleine préparation du Mondial 2026.



Les deux cadres ont pris part à l'entraînement collectif au Dragon Park, à quelques jours du dernier match amical contre le Pays de Galles. Les Black Stars débiteront la Coupe du monde le 17 juin face au Panama, avant d'affronter l'Angleterre et la Croatie dans le groupe L.

● ARGENTINE PAREDES VICTIME D'UNE DÉCHIRURE



Leandro Paredes souffre d'une déchirure à l'ischio-jambier droit, confirmée après examens médicaux. Le milieu de terrain de Boca manquera les matchs amicaux

de l'Argentine et reste incertain pour le début de la Coupe du monde. Touché lors de la défaite face à l'Universidad Católica en Copa Libertadores, le capitaine a joué diminué malgré une gêne déjà présente. Les premiers diagnostics évoquaient une simple contracture, avant la confirmation d'une blessure plus sérieuse. Le joueur a reconnu avoir voulu continuer à jouer malgré la douleur. Selon le staff médical, son absence devrait durer environ trois semaines. Il manquera ainsi les amicaux face au Honduras et à l'Islande, et son état reste préoccupant pour le premier match de l'Argentine contre l'Algérie

CHAMPIONS LEAGUE UEFA Le PSG reste le roi d'Europe

Accroché par un Arsenal combatif, le PSG a dû attendre la séance des tirs au but pour s'offrir une nouvelle Ligue des champions et entrer un peu plus dans l'histoire.

Dans une finale bien moins spectaculaire et surtout plus difficile que celle de l'année dernière, le PSG a dû attendre la séance de tirs au but pour décrocher sa deuxième Ligue des champions consécutive face à une équipe d'Arsenal davantage tournée vers la défense que vers l'attaque (1-1, 4-3 t.a.b.). Paris conserve ainsi sa couronne et continue d'écrire sa légende européenne.

Ce ne fut pas la même histoire, ni la même finale, ni la même explosion de joie. Le Paris Saint-Germain n'a pas infligé de correction, mais il a accompli ce que seul le Real Madrid avait réussi depuis le début du siècle : conserver son titre de champion d'Europe. Tout fut plus difficile, plus tendu, mais c'est aussi dans l'adversité que se révèlent les grands champions. Les Parisiens le sont un peu plus ce soir, après avoir privé une équipe d'Arsenal, trop prudente dans son approche, d'un premier sacre en Ligue des champions. Il aura fallu plus de 120 minutes de jeu et une séance de tirs au but, comme lors de trois autres finales disputées cette saison (Supercoupe d'Europe, Coupe intercontinentale et Trophée des champions), pour libérer un club et un Luis Enrique rarement aussi expressif.

Les dix mêmes titulaires qu'à Munich, complétés par Matvey Safonov dans les buts, connaissaient la recette. Face à un adversaire différent de l'Inter, champion d'Angleterre en titre, ils savaient l'essentiel : ne pas encaisser en premier. Mais le scénario a rapidement basculé. Dès la 6e minu-



te, Kai Havertz a puni une erreur parisienne, reprenant une passe involontaire de Marquinhos pour tromper Safonov d'une frappe sous la barre (0-1). Paris a ensuite poussé, sans réussir à renverser une équipe londonienne disciplinée et solide, portée par un excellent David Raya. Malgré quelques situations chaudes, notamment une frappe de Gyökeres repoussée en corner, le PSG a buté sur un bloc compact, jusqu'à la prolongation.

Dans une séance de tirs au but tendue, Paris a finalement fait parler son sang-froid, profitant du dernier tir manqué par Gabriel pour s'offrir un nouveau sacre européen. L'histoire continue de s'écrire, et la légende aussi. Une finale de Ligue des champions se décidant aux tirs au but, une première depuis dix ans, ne pouvait pas effrayer le PSG, qui avait gagné ses cinq dernières séances. Les Parisiens ont béni l'ultime raté de Gabriel pour se libérer. L'histoire s'écrit ainsi, la légende aussi.

●PREMIER LEAGUE CLAUDIO RANIERI DE RETOUR À LEICESTER

Le Renard retrouve sa meute.

Entraîneur lors du titre historique de Premier League obtenu par Leicester en 2016, Claudio Ranieri est de retour dans l'East Midlands pour diriger un match honorifique. Pour célébrer les dix ans de l'exploit du siècle, le club désormais en League One organise une rencontre amicale avec quelques joueurs de cette époque dorée. Danny Drinkwater, Marc Albrighton, Daniel Amartey, Conrad Logan ou encore Christian Fuchs sont dans le groupe concocté par le technicien italien. Même si Claudio Ranieri n'a pas annoncé qu'il comptait poser ses fesses sur le banc de Leicester la saison prochaine, son retour le temps d'une journée rappelle de jolis souvenirs aux supporters des Foxes qui ont subi deux relégations coup sur coup. Oui, en dix ans, Leicester est passé d'un titre en Premier League à une descente en League One.



●LIVERPOOL ARNE SLOT LIMOGÉ

La porte, c'est par là ! Liverpool réfléchissait depuis plusieurs semaines et Liverpool a fini par trancher : Arne Slot ne sera pas l'entraîneur des Reds la saison

prochaine. Le technicien néerlandais a été remercié avant-hier par le club du Merseyside. Après une première année réussie où il avait empoché le titre en Premier League, le coach chauve a fait perdre les cheveux de ses joueurs et des supporters de Liverpool cette saison. En témoignage ces résultats en dents de scie : une élimination en quarts de finale de Ligue des champions face au PSG et une pauvre quatrième place en Premier League avec des défaites honteuses comme celle en mars contre Wolverhampton, bon dernier du championnat. Malgré cette deuxième saison moisie, Liverpool a tenu à remercier son entraîneur dans un communiqué annonçant son licenciement. « Arne part avec toute notre gratitude, un titre de Premier League à son actif, et la certitude que lui et sa famille seront toujours les bienvenus à Anfield. » L'entraîneur des Reds était sous contrat jusqu'en 2027.



●BLESSURE DE NEYMAR ANCELOTTI IRONISE ET MAINTIEN SA LISTE

À la veille du match amical face au Panama, en préparation à la Coupe du monde 2026, Carlo Ancelotti s'est présenté en conférence de presse. Interrogé sur la blessure musculaire de Neymar, le sélectionneur du Brésil a assuré qu'il ne modifierait pas sa liste.

« Les sélectionnés sont là et je ne changerai pas mes plans. Ces 26 joueurs disputeront la Coupe du monde », a-t-il affirmé, fermant la porte à toute convocation de remplacement. Touché et annoncé indisponible pour deux à trois semaines, Neymar pourrait, selon Ancelotti, revenir à temps pour le début du tournoi. « Nous espérons qu'il sera disponible pour le premier match contre le Maroc, ou éventuellement pour le suivant », a précisé le coach de la Seleção. Le sélectionneur a



également été interrogé sur un désaccord entre le staff médical de Santos et celui de la sélection brésilienne concernant la gestion de la blessure du joueur. Face à une question hypothétique sur une éventuelle non-convocation de Neymar en cas d'information préalable sur sa blessure, Ancelotti a répondu avec ironie : « Comme on dit en Italie, si mon grand-père avait des roues, ce serait une voiture. »

IL REJOINT ZIDANE, GUARDIOLA ET PAISLEY Luis Enrique entre dans la légende

L'entraîneur du Paris Saint-Germain, Luis Enrique a intégré un cercle prestigieux avant-hier en remportant la Ligue des champions avec le PSG face à Arsenal, au terme de la séance de tirs au but. L'Espagnol avait déjà gagné la compétition en 2015 avec le FC Barcelone, puis en 2025 avec le club parisien.

Il rejoint ainsi Bob Paisley (1977, 1978, 1981), Zinédine Zidane (2016, 2017, 2018) et Pep Guardiola (2009, 2011,



2023), eux aussi triples vainqueurs de la C1 en tant qu'entraîneurs.

Un seul homme fait mieux : Carlo Ancelotti, sacré à cinq reprises entre 2003 et 2024.

Au passage, Luis Enrique dépasse plusieurs grandes figures du coaching européen comme José Mourinho, Alex Ferguson, Jupp Heynckes, Vicente del Bosque, Arrigo Sacchi, Helenio Herrera et Ottmar Hitzfeld, tous restés à deux titres.

**MONDIAL
2026**

LA LISTE DES VERTS DÉVOILÉE

Petkovic justifie ses choix

Une sélection marquée par des choix forts et l'absence de plusieurs figures habituelles des Verts.

Comme convenu, le sélectionneur national Vladimir Petkovic a dévoilé hier après-midi la liste des joueurs qui prendront part à la Coupe du monde 2026, qui débutera le 11 juin prochain aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Tout en soulignant que cette conférence de presse a été tardive, le coach national n'a pas tardé à annoncer les noms des 27 joueurs retenus pour le prochain Mondial.

RAMDANE, ABADA, GHEDJEMIS ET BENBOUALI PRÉSENTS

« Les convocations ne sont pas simples, mais il s'agit de convoquer les joueurs les plus forts et les plus en forme. J'ai opté pour une approche adéquate, et non uniquement sur les qualités individuelles. L'objectif que nous nous sommes fixé est d'avoir un groupe soudé et fort. Nous avons aussi cherché la complémentarité entre les joueurs, afin qu'ils puissent s'entraider dans les moments difficiles », a expliqué Vladimir Petkovic pour clarifier ses choix dès le début de la conférence.

CHAQUE JOUEUR RETENU A ÉTÉ CONVOQUÉ PAR CONVICTION

Après avoir donné les noms des 27 joueurs qui seront sous sa houlette lors du Mondial, le sélectionneur national a tenu à préciser que ses choix ont été faits par conviction et non autrement.

« Le plus important est l'attitude et la disponibilité pour l'équipe, car nous voulons bâtir un groupe avec de l'énergie positive, de la détermination et la capacité de



jouer chaque match au maximum de ses moyens. Chaque joueur convoqué l'a été par conviction, en prenant en considération les aspects physiques, techniques et psychologiques », a-t-il indiqué. « Je sais qu'il est très difficile d'accepter les choix, surtout en Coupe du monde » Sans citer de noms, notamment ceux qui n'ont pas été retenus, le sélectionneur a expliqué sa démarche : « Je n'ai pas voulu publier une liste trop tôt, avant d'avoir la certitude que tous les joueurs seraient dans leur meilleure forme physique », a précisé le sélectionneur national, d'un ton ferme mais ambitieux.

PLACE À D'AUTRES JOUEURS

Interrogé sur l'absence de Baghdad Bounedjah, Vladimir Petkovic a évoqué un choix lié à la concurrence en attaque. «

Baghdad est un très grand joueur, il a beaucoup donné à l'équipe nationale algérienne. C'est mon rôle d'évaluer le niveau des joueurs. Ce n'est pas contre lui s'il n'a pas été retenu, mais pour laisser la place à d'autres profils », a expliqué le sélectionneur.

GÉRER CE MONDIAL MATCH PAR MATCH

« Promettre n'est pas mon genre, je ne peux pas faire de promesses avant un tel événement. Ce Mondial avec 48 équipes sera plus difficile à gérer, le niveau sera plus élevé, et il ne faut pas trop se projeter. Le mieux est de gérer la compétition match par match », a-t-il confié. Avant de conclure sa dernière sortie médiatique avant les deux matchs amicaux face aux Pays-Bas et à la Bolivie et le début de la Coupe du monde, Petkovic a ajouté : « Après une liste élargie de 55 joueurs, nous nous sommes arrêtés sur 27 pour le Mondial. Les choix me reviennent. Concernant Bensebaini, il a beaucoup travaillé sur le plan physique et je n'ai aucun doute sur le fait qu'il sera prêt pour le Mondial et qu'il démontrera ses qualités », a-t-il conclu.

La liste des 27 joueurs

Gardiens : Luka Zidane, Oussama Benbot, Melvin Mastil, Abdelatif Ramdane

Défenseurs : Rafik Belghali, Samir Chergui, Rayan Aït Nouri, Jaouen Hadjam, Aïssa Mandi, Ramy Bensebaini, Zineddine Belaïd, Achraf Abada, Mohamed Amine Tougaï

Milieux de terrain : Nabil Bentaleb, Hichem Boudaoui, Houssam Auvar, Ibrahim Maza, Yacine Titraoui, Ramiz Zerrouki, Farès Chaïbi

Attaquants : Mohamed Amine Amoura, Adil Boulbina, Riyad Mahrez, Amine Gouiri, Anis Hadj Moussa, Farès Ghedjemis, Nadhir Benbouali.

CHANGEMENT EN VUE À LA DTN

Ali Mouceur vers la sortie

Au moment où tous les regards sont tournés vers la liste pour le prochain Mondial, la Fédération algérienne de football (FAF), sous la houlette de Walid Sadi, s'est penchée sur le dossier de l'avenir du directeur technique national (DTN), Ali Mouceur. Ce dernier, dont le contrat arrive à échéance le 30 juin prochain, ne devrait pas être reconduit par la FAF, qui envisage de nommer un nouveau DTN dans un avenir proche. Nommé en mai 2025 à la tête de la Direction technique nationale, Ali Mouceur ne poursuivra donc pas l'aventure au-delà de sa première année de mandat. Toutefois, aucune confirmation officielle de son départ n'a encore été communiquée par l'instance fédérale, qui attendrait le moment opportun pour l'annoncer.

Pour l'heure, la FAF reste concentrée sur la préparation et la participation à la prochaine Coupe du monde. La nomination d'un nouveau DTN, ainsi que de son staff, devrait intervenir dans les prochaines semaines.

LIGUE 1

Rouissat assure son maintien

Le MB Rouissat a battu l'USM Alger sur le score de 1 but à 0, avant-hier au stade du 18 Février de Ouargla, en match comptant pour la mise à jour de la 23e journée du championnat national de Ligue 1 Mobilis. L'unique réalisation de cette partie a été inscrite en seconde période par Nadji Ben Kheira (66').

Grâce à cette victoire, la deuxième de suite à domicile pour le nouveau promu, qui a réussi le pari d'assurer son maintien, le MBR améliore son classement et remonte de la 13e à la 11e position (36 pts). De son côté, l'USMA concède sa seconde défaite consécutive en déplacement et continue d'occuper le 10e rang avec le même nombre de points que son adversaire du jour. Pour rappel, les Rouge et Noir, sacrés vainqueurs de la Coupe d'Algérie et de la Coupe de la CAF, doivent encore



disputer deux autres rencontres de mise à jour afin d'assainir leur calendrier. Pour ces deux matchs, qui seront ni plus ni moins que

deux derbys de la capitale, le premier aura lieu face au CR Belouizdad, le mardi 2 juin au stade du 5 Juillet 1962 (20h00), alors que le

deuxième est prévu face à l'ES Ben Aknoun, deux jours plus tard, soit le jeudi 4 juin au stade du 20 Août 1955 (17h00). Concernant la 30e et dernière journée de cet exercice 2025-2026 de la Ligue 1 Mobilis, elle aura lieu en deux parties les 5 et 6 juin.

Il convient de rappeler que le MC Alger a réussi à conserver son titre de champion pour la 3e saison de suite, alors que le Paradou AC, l'ES Mostaganem et le MC El Bayadh sont relégués au palier inférieur. Le seul enjeu restant lors de cet épilogue du championnat sera de savoir qui de la JS Saoura (2e - 52 pts) ou du CR Belouizdad (3e - 51 pts) disputera, avec le MCA, la prochaine édition de la Ligue des champions d'Afrique, étant donné que ces deux formations ont déjà assuré leur participation à la Coupe de la CAF, avec l'USM Alger.

BASKET - NATIONALE 1 DAMES

Quatre clubs en lice pour le sacre final

Le tournoi final des play-offs du Championnat d'Algérie de basket-ball féminin (Nationale 1) se déroulera du 1er au 3 juin à la Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), avec la participation du GS Cosider (tenant du titre), Hussein-Dey Marines, MT Sétif et l'USM Alger, a indiqué la FABB. La

compétition se jouera sous forme de mini-championnat en aller simple, avec six rencontres au total. Le GS Cosider, double champion en titre (2024, 2025), tentera de conserver sa couronne face à une forte concurrence, notamment celle de Hussein-Dey Marines, solide leader de la saison régulière, ainsi que

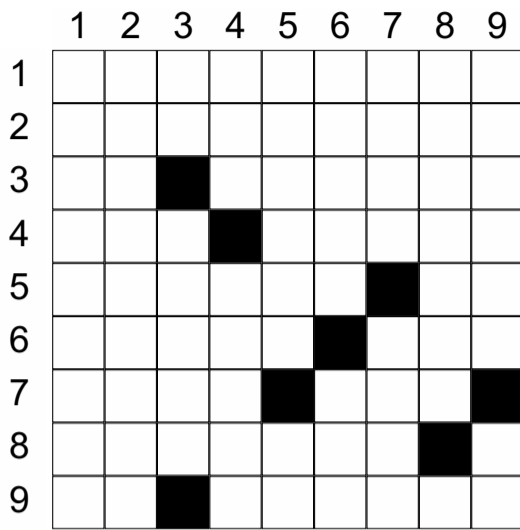
du MT Sétif et de l'USM Alger, vainqueur de la Coupe d'Algérie 2026. À l'issue du tournoi, le club en

tête sera sacré champion d'Algérie 2025-2026 et représentera le pays en compétitions continentales.

Programme :

1er juin : MT Sétif - USM Alger / Hussein-Dey Marines - GS Cosider
2 juin : USM Alger - GS Cosider / MT Sétif - Hussein-Dey Marines
3 juin : MT Sétif - GS Cosider / Hussein-Dey Marines - USM Alger

Mots Croisés



Horizontalement

1- Surveiller quelqu'un secrètement. 2- Qui est inquiète. 3- Symbole du chlore - Possédées en naissant. 4- Prénom de Besson - Notre planète. 5- Qui sont sans vigueur - Idem en abrégé. 6- Graves défauts - Recueil de bons mots. 7- Mois - Cri de douleur. 8- Arbrisseaux grimpants des forêts tropicales. 9- Préposition - A un rang indéterminé mais très grand.

Verticalement

1- Condition d'esclave. 2- Réponses à des questions. 3- Participe passé de pouvoir - Trompée par son conjoint. 4- A cet endroit - Bien propre. 5- Consacrées par une onction - Premier nombre. 6- Seins populaires - Bon copain. 7- Disposer des couleurs selon les nuances - Pas difficile. 8- Alcaloïde de la fève de Calabar. 9- Plante cultivée pour ses fleurs adorantes - Il protège le doigt de la couturière.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Tournedisque
Tourne-disque
Tourne-disc
Tourn-disque

Longeais
Langais
Langais
Langeais

Brouyerie
Broulerie
Brouillerie
Brouilleraie

Miriade
Miryade
Mirriade
Myriade

Les mots fléchés

POSE DES DÉCHETS	IMMENSE CARENCE	LES SIENS RETIRER LES ENTRAILLES D'UN POISSON	PIÈCE DE LITERIE SUPER-PUISSANCE	QUI EXPRIME SA GRANDE JOIE	SAINTE NORMAND OBSTINÉ	AUROCHS
MONNAIE	COLLECTE			AUSSI VEXANT		
QUI MÉRITE UNE SANCTION BOUCLE DE LACET			ÉCRASÉE RAMENÉ VERS LES CHASSEURS			APPROXIMATIVE
FAIRE FEU LISSERAS			VACCIN PRÉSENTE LES PLATS			FESTIN CANIN
				POUR LUI HURLÉES		FLEUVE D'ITALIE MOT DE LIAISON
TERRE ÉMERGÉE COLÈRE D'AUTREFOIS		BOUCHES D'OISEAUX REFLETS			LENTILLES NOUVELLES	
		RIGOLOTE RACCOM-MODÉ				DIVINITÉ FÉMININE
CHANGEANT DE POSTE	MARCHE À PETIT PAS MONSIEUR ANONYME					DISQUE COMPACT IMPOSER SA LOI
				APPREND VENUE AU MONDE		
DIEU DES OCÉANS LE DO D'ANTAN					PREND POUR CIBLE PAS BEAUCOUP	
	EN BOURGOGNE BUÉE		GENRES NOM D'UN CHIEN			
FEMME D'ADAM TRÈS FROIDE		POUR MOI PRIS LA POUDDRE D'ESCAPETTE		LE SOLEIL S'Y LÈVE DEUXIÈME JOUR		TRAVAIL D'ARAIGNÉE
			ACTIONNÉ PETIT COURS D'EAU		SAISON CHAUDE FÉLIN D'AMÉRIQUE	
BON SERVICE AU TENNIS	ACCROCHERA SES VÊTEMENTS SOLUTION DE L'ÉNIGME			PAS UN AMATEUR BIEN MAL DIT		ON S'Y COUCHE !
		ÉPUISE À L'INTÉRIEUR DE				AVANT NOUS MÉTAL PRÉCIEUX
FAIBLE CLARTÉ SANS ÉCLAT			TEL UN IMMEUBLE DÉTRUIT			
			TOUR DE MOSQUÉE			

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Nom d'une arme

ACARIEN	GRENOUILLE	RISQUE
ADDITION	ICONOCLASTE	SARDINES
AGAÇANTE	KAZAKHSTAN	SCEAU
AGENCE	LUNDI	SILO
ALGÉROIS	MAGASINAGE	SODIQUE
AMAIGRI	MENUE	SOLEIL
BANANE	MOU	SOMNOLENCE
BRÉCHET	MUET	SORTE
CARÈME	MULETTE	SOURDINGUE
CÉLIBATAIRE	MYRIADE	SWING
CORNÉE	NAPHTOL	TANGAGE
CRÊTE	OCÉAN	TASSILI
CRU	OCTAVE	TATOUÉES
DÉFOULÉ	OLIVE	TAXE
ÉGALITÉS	ONCTUEUSE	TROUSSE
ESCARPEMENT	OPÉRER	VANITÉ
ESTIME	POISSONNIER	VIE
FÉMINITÉ	RADICAL	VIOLET
GARE	RÉFRACTEUR	VOLAILE
GÂTEAU	RENSEIGNER	

S	O	U	R	D	I	N	G	U	E	A	A	L	G	E	R	O	I	S
R	O	R	E	N	S	E	I	G	N	E	R	N	E	I	R	A	C	A
R	T	M	U	E	T	R	E	I	N	N	O	S	S	I	O	P	O	S
E	E	A	N	T	A	S	S	I	L	I	V	A	N	I	T	E	N	O
F	L	S	M	O	E	M	A	G	A	S	I	N	A	G	E	B	O	L
R	O	I	E	I	L	E	L	L	I	U	O	N	E	R	G	R	C	E
A	I	L	X	A	G	E	N	C	E	E	H	C	A	T	A	E	L	I
C	V	O	A	C	O	R	N	E	E	O	L	I	V	E	R	C	A	L
T	N	E	T	R	O	S	I	C	R	E	T	E	E	T	H	S	E	C
E	A	E	G	A	G	N	A	T	E	E	I	V	S	E	E	E	T	R
U	T	T	A	T	O	U	E	E	S	B	R	A	S	M	L	T	E	I
R	S	S	T	M	E	N	U	E	O	N	C	T	U	E	U	S	E	A
N	H	C	E	O	E	Q	L	G	L	E	L	C	O	R	O	N	S	T
E	K	E	A	U	I	L	N	A	U	D	L	O	R	A	F	A	T	A
I	A	A	U	D	I	I	B	A	N	A	N	E	T	C	E	E	I	B
T	Z	U	O	A	W	S	A	R	D	I	N	E	S	H	D	C	M	I
I	A	S	L	S	E	U	Q	S	I	R	R	E	R	E	P	O	E	L
D	K	O	L	A	C	I	D	A	R	Y	S	E	T	I	L	A	G	E
D	V	F	E	M	I	N	I	T	R	E	M	U	L	E	T	T	E	N
A	G	A	C	A	N	T	E	E	N	E	M	E	P	R	A	C	S	E

SOLUTIONS DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT

ECRABOUILLEES - CARESSEE - SOU - PI - INSURGES - I - DEFI - ROSSEES - NEM - SEPT - TUAS - NEE - MESS - LUE - STUPEUR - PIEDS - ETIRE - GELEES - PLIER - TRES - VE - LE - ECHEC - SI - ZERO - ARCHIPEL - MERS - ISERE - I - JE - GOAL - SACRE - NOUILLE - NIER - ETRE - LEST - MUR - EIDER - EBENE - EPELER - BUNIS.

VERTICALEMENT

ACCIDENTELLEMENT - P - RA - EMEUTIERE - OREE - TARIF - EPIE - ORGUEIL - BENIS - ERRE - SOI - DE - BOSS - EMUE - CA - ALLER - USURPER - THRILLER - FIEROTS - GRECS - ES - B - LEGS - SPEECHES - TER - AL - EST - ILS - IRAN - BU - ESSEULEE - SPECIMEN - NEO - EAUDEVIE - REUNI - SUISSESSE - LIERRES.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

1- ADRAR - ETES. 2- TOI - EUROPE. 3- RUSEES - NIL. 4- ET - GLAND - L. 5- EROS - ORNE. 6- TROU - OTEE. 7- E - STERE - CI. 8- NIE - RARETE. 9- DRAREG - PAN. 10- SEUE - ETIRA.

VERTICALEMENT

1- ATRE - TENDS. 2- DOUTER - IRE. 3- RIS - ROSEAU. 4- A - EGOUT - RE. 5- REEL - ERE. 6- USA - ORAGE. 7- ER - NOTER - T. 8- TONDER - EPI. 9- EPI - NECTAR. 10- SELLE - IENA.

4x4

Chenapan - Dysentérique
Fanfaronnade - Gondolier

BIFFE-TOUT : PHOTOCOPIE



Page réalisée
par Souïki Sidali



Une vidéo devenue virale montre un jeune réalisant une caméra cachée auprès d'agents de la Poste, en leur présentant 2 500 DA en pièces de 5 DA pour simuler le paiement d'un procès. Au départ, les agents pensaient qu'il s'agissait d'une blague, avant qu'il insiste. Ils ont compté les pièces une par une, ensuite, le jeune leur a révélé que c'est un canular. Si certains internautes ont salué le calme et le professionnalisme des employés, d'autres ont critiqué le créateur de contenu, estimant qu'il leur a fait perdre du temps de travail. Ce type de contenu joue sur la mise en situation réelle et soulève la question des limites entre divertissement et respect du temps et du travail des employés. La vidéo a été vue près de 350k fois.

9/10 RAÏ-ONNEMENT MONDIAL : MAMI-FIQUE !



En 2001, le Super Bowl a été le théâtre d'un choc culturel majeur. En interprétant «Desert Rose» avec Sting, Cheb Mami a subjugué l'Amérique par sa puissance vocale brute. À une époque où la pop découvrait l'Autotune, les médias et le public étaient incrédules : beaucoup pensaient que ses envolées aiguës et ses mélismes (mouwal) étaient l'œuvre d'un synthétiseur ou d'un instrument. La presse a salué une prouesse technique «extra-terrestre», prouvant qu'une voix humaine naturelle pouvait surpasser la technologie. Ce moment a marqué l'entrée historique du Raï dans le foyer des Américains. Avec plus de 231k vues, les internautes saluent une performance légendaire où la pureté vocale de Cheb Mami a littéralement «éclipsé» la technologie, prouvant que le talent brut reste indémodable.

8/10 CLASH EN LIGNE ENTRE LE BARÇA ET L'ATLÉTICO

La guerre est déclarée entre l'Atlético de Madrid et le Barça. Suite aux offres catalanes de 100 millions d'euros pour Julián Álvarez, jugées harcelantes par les Madrilènes, l'Atlético a répliqué sur les réseaux sociaux. Pour ironiser sur les finances du Barça, Madrid a proposé de racheter Lamine Yamal contre des places de concert et un sac de graines de tournesol, avant de piquer le rival sur l'affaire Negreira. Ce clash fait suite aux éliminations douloureuses du Barça par l'Atlético en Ligue des Champions et en Coupe du Roi. Avec près de 190k vues, le public est hilare face aux provocations de l'Atlético, mais déplore la dérive toxique du football moderne.



7/10 LES RÉSEAUX NE SONT PAS UN TRIBUNAL

Après la disparition d'un enfant en Algérie, des rumeurs relayées sur les réseaux sociaux ont injustement mis en cause sa tante, l'accusant d'être impliquée dans son enlèvement. Face à ces allégations, cette dernière est sortie de son silence pour les démentir fermement, appelant à mettre fin à la diffusion d'informations sans fondement. Elle a rappelé qu'elle vit sous le même toit que l'enfant et ses parents, s'interrogeant : «Comment pourrais-je l'enlever alors que nous partageons la même maison ?» Les accusations non vérifiées peuvent détruire des réputations, fracturer des familles et alimenter un climat de suspicion avant même que les faits ne soient établis. Avec plus de 38k vues, les internautes indiquent que dans ce genre d'affaires sensibles, il faut laisser les enquêteurs travailler et éviter de transformer les réseaux sociaux en tribunal populaire.

6/10 LIRE POUR RENAÎTRE

Au Brésil, certains détenus peuvent réduire leur peine de quatre jours en lisant un livre puis en remettant un compte rendu à l'administration pénitentiaire. Au fil des années, cette initiative est devenue bien plus qu'un simple avantage judiciaire : elle a permis à de nombreux prisonniers d'élargir leurs connaissances, de développer leur esprit critique et, pour certains, d'abandonner durablement la voie de la criminalité. Avec plus de 12k réactions, les internautes soulignent qu'offrir des livres plutôt que de simples sanctions est une façon intelligente de favoriser la réinsertion et de donner une seconde chance. Si la lecture peut transformer des parcours individuels, son efficacité dépend aussi d'un accompagnement éducatif et social solide après la sortie de prison.

5/10 MBAPPÉ, LE PARADOXE



Sur les cinq dernières éditions de la Ligue des champions, le Real Madrid et le Paris Saint-Germain ont remporté quatre titres à eux deux. Un détail alimente les discussions : les deux sacres madrilènes sont intervenus avant l'arrivée de Kylian Mbappé, tandis que les deux couronnes parisiennes ont été conquises après son départ, une statistique qui fait beaucoup réagir les supporters. Avec près de 10k réactions, de nombreux internautes réagissent sur le sujet en taclant Mbappé, tandis que d'autres relèvent que bien que les chiffres interpellent, le football reste un sport collectif où un seul joueur ne peut être tenu responsable des succès ou des échecs d'une équipe.



Jeudi, les agents de la Protection civile de Tizi-Ouzou sont intervenus pour capturer un serpent découvert à l'entrée d'un immeuble à la sortie Est de la ville. Identifié comme une couleuvre «fer à cheval», le reptile a été récupéré sans incident puis relâché dans son habitat naturel. Avec la hausse de la température, de nombreux internautes appellent à la vigilance, rappelant que les serpents sont plus actifs en été et peuvent s'approcher des habitations à la recherche de fraîcheur et de nourriture. Ils recommandent d'éviter toute manipulation et de contacter immédiatement les services compétents en cas de découverte d'un reptile. Une publication sur le sujet a accumulé plus de 650 émojis.

3/10 LA CURIOSITÉ DÉPLACÉE

Le manque d'éducation ne se manifeste pas uniquement par des paroles blessantes ou un langage grossier. Il apparaît aussi à travers certaines questions intrusives qui franchissent les limites de la vie privée. Des phrases comme : «Combien gagnes-tu ?», «Pourquoi as-tu maigri ?», «Pourquoi n'es-tu pas encore marié ?» ou encore «Vous n'avez pas d'enfants ?» sont souvent considérées comme de simples sujets de conversation. Pourtant, elles peuvent blesser pour diverses raisons. Le respect passe aussi par la discrétion et la capacité à comprendre que tout ne doit pas être demandé. Une question maladroite peut parfois faire plus de mal qu'une parole directe. Préserver l'intimité des autres est une marque de savoir-vivre et de respect. Avec plus de 600 réactions, la majorité des internautes estiment que les questions trop personnelles sont une forme d'impolitesse, même lorsqu'elles sont posées sans mauvaise intention.

2/10 DJNINET MARENGO, QG DES JUNKIES ?



Une publication relayée sur les réseaux sociaux affirme que le jardin de Prague (ex-Marengo), situé dans le quartier de Bab El Oued à Alger, serait devenu un lieu préoccupant marqué par la présence supposée de consommateurs de «tchoutchna», une dangereuse drogue dure. Ces informations restent non confirmées officiellement, mais elles suscitent l'inquiétude quant à la sécurité des espaces publics fréquentés par les jeunes et les familles. Avec plus de 300 réactions, beaucoup d'internautes expriment leur inquiétude et demandent plus de contrôle et de surveillance dans les espaces publics sensibles.

1/10 KANSAS CITY AUX COULEURS DE L'ALGÉRIE

Le drapeau algérien flotte fièrement à l'aéroport de Kansas City, offrant un accueil symbolique et chaleureux aux Verts qui y ont établi leur camp de base pour la Coupe du monde 2026, un geste qui suscite déjà la fierté et l'enthousiasme des supporters algériens, avec des dizaines de réactions. Les internautes soulignent que voir le drapeau algérien hissé aux États-Unis avant le Mondial est un moment de fierté qui renforce l'espoir d'un parcours mémorable des Verts.

EXPANSION DJIHADISTE AU SAHEL

L'échec sécuritaire

Malgré les changements politiques intervenus au Mali, au Burkina Faso et au Niger, la situation sécuritaire continue de se détériorer.



Le président de la Transition malienne, le général d'armée Assimi Goïta, a signé une série de nominations au sein des Forces armées maliennes (FAMA). Parmi les principales décisions, le général de brigade Makan Alassane Diarra a été nommé commandant de la Force unifiée de l'Alliance des États du Sahel (AES), structure militaire commune réunissant le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Il succède au général Daouda Traoré à ce poste stratégique. Cette réorganisation entraîne également des changements au sein de l'état-major général. Le général de brigade Mamadou Massaoulé Samaké prend désormais les fonctions de sous-chef d'état-major chargé des

opérations, tandis que le colonel-major Yacouba Sanogo est nommé conseiller en stratégie auprès de l'état-major général des Armées. Le décret présidentiel prévoit également la nomination de nouveaux responsables à la tête de plusieurs zones opérationnelles. Les colonels-majors Karim Traoré, Didier Dembélé et Issa Bagayoko ont respectivement été désignés commandants des secteurs Est, Sud et Centre. Cette série de nominations s'inscrit dans la dynamique de modernisation et de restructuration engagée par les autorités de transition, après la récente désignation du général Élisée Jean Dao à la tête de l'état-major général des Armées. Ces changements inter-

viennent alors qu'un nouveau rapport publié en mai 2026 par ACLED, organisation spécialisée dans le suivi des conflits armés dans le monde, met en évidence une évolution préoccupante de la situation sécuritaire au Sahel. Selon ce document, les groupes djihadistes poursuivent leur expansion vers le Sud, avec une progression désormais observée en direction des pays côtiers, notamment la Côte d'Ivoire. Cette dynamique intervient dans un contexte marqué par les coups d'État militaires survenus au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Les nouvelles autorités avaient alors promis un retour rapide de la sécurité. Or, trois ans plus tard, les données du rapport indiquent une hausse continue des violences dans ces trois pays. Malgré la rupture avec la CEDEAO, le retrait des forces occidentales et le rapprochement stratégique avec la Russie, les groupes armés continuent de gagner du terrain. Le rapport évoque, par ailleurs, des cas de violences contre des civils ainsi que des disparitions forcées lors de certaines opérations militaires au Mali. Ces éléments viennent alimenter les préoccupations sur l'évolution des méthodes de lutte contre les groupes armés. Dans le même registre, le quotidien britannique The Guardian a récemment rapporté des frappes ayant touché des zones civiles. Si la Côte d'Ivoire parvient pour l'instant à contenir la menace, la tendance observée souligne un risque d'extension progressive de l'instabilité vers les pays côtiers de la région.

R. N.

JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

L'Algérie poursuit sa stratégie multisectorielle

Le tabac provoque plus de 8 millions de décès chaque année, selon le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Djamel Fourar. «La consommation de tabac, sous toutes ses formes, est aujourd'hui l'une des plus importantes menaces pour la santé, l'économie, la société et l'environnement dans le monde, les estimations internationales indiquant que le tabac cause chaque année plus de 8 millions de décès, dont plus de un million sont liés au tabagisme passif», a affirmé le Dr Fourar, hier, à Sétif, en ouverture d'une journée d'étude organisée dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac.

Le Dr Fourar a indiqué que le ministère de la Santé poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale multisectorielle de lutte contre le tabagisme, précisant que cette stratégie «s'articule autour de plusieurs axes». Il cite, dans ce



cadre, le renforcement du cadre réglementaire et législatif à travers le soutien des textes juridiques relatifs à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le renforcement des avertissements sanitaires sur les paquets de tabac, l'interdiction de la vente de produits du tabac aux mineurs, le renforcement de la surveillance de la publicité et du marketing indirect vantant le tabac, et l'organisation de campagnes

de sensibilisation en partenariat avec divers secteurs et les acteurs de la société civile pour aider au sevrage tabagique. Le Dr Fourar a affirmé, à ce propos, que ce phénomène «constitue un véritable défi pour la santé publique en Algérie, notamment avec l'augmentation, parmi les jeunes, de la consommation de cigarettes électroniques et de produits nicotinés». Selon le directeur général de la prévention

et de la promotion de la santé, «l'Algérie, fidèle à ses engagements internationaux, est l'un des premiers pays africains à avoir ratifié, en 2006, la convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé, ce qui lui permet de renforcer son arsenal juridique et réglementaire dans ce domaine». Le Dr Fourar a ajouté, à cette occasion, que le slogan de la Journée mondiale sans tabac 2026, à savoir «Démasquons les tactiques de séduction-luttes contre la dépendance à l'égard du tabac et contre l'addiction nicotinique», reflète clairement l'ampleur des nouveaux défis auxquels sont confrontées les organisations de santé publique à travers le monde, en raison notamment de la propagation croissante des nouveaux produits du tabac et de la nicotine et des campagnes de marketing trompeuses qui ciblent les jeunes et les adolescents.

INSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE PRIMAIRE

Le délai prorogé au 13 juin



Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé, hier, dans un communiqué, la prorogation au 13 juin prochain du délai d'inscription en première année de l'enseignement primaire pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. «Le ministère de l'Éducation nationale informe les parents concernés par l'inscription de leurs enfants en première année primaire au titre de l'année scolaire 2026-2027, nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, que le délai d'inscription a été prorogé au 13 juin 2026 pour ceux d'entre eux n'ayant pas encore finalisé l'opération», lit-on dans le communiqué. Dans ce cadre, le ministère rappelle que «les inscriptions s'effectuent exclusivement via l'espace réservé aux parents dans le système d'information du secteur de l'éducation nationale (<https://awlyaa.education.dz>) suivant les mêmes modalités et procédures prévues».

VIGNETTE AUTOMOBILE 2026

Prorogation du délai légal

Bonne nouvelle pour l'ensemble des propriétaires de véhicules de tourisme, utilitaires et de transport de voyageurs. En effet, la Direction générale des impôts (DGI) a annoncé que le délai légal d'acquisition de la vignette automobile au titre de l'année 2026 a été prorogé jusqu'au mercredi 10 juin 2026. À ce titre, les personnes concernées sont invitées à procéder, sans tarder, à l'acquisition de cette vignette auprès des recettes des impôts, des bureaux de poste, ou en ligne via la plateforme numérique Qassimatouka au moyen de la carte interbancaire (CIB) ou Edahabia, via le lien suivant «qassimatouka.mf.gov.dz/acheter», est-il mentionné. La DGI rappelle qu'à l'expiration du délai légal fixé, soit après le 10 juin 2026, les pénalités fiscales prévues par l'article 305 du Code du timbre seront appliquées, à savoir une majoration de 50 % en cas d'acquisition spontanée de la vignette après échéance, laquelle est portée à 100 % lorsque l'infraction est constatée par les agents habilités.

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO

Le Sénégal présente son candidat

Le Sénégal a officiellement décidé de présenter la candidature du général d'armée aérienne (2S) Birame Diop, actuel ministre des Forces armées, à la présidence de la commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette candidature sera portée par le président Bassirou Diomaye Faye lors du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'organisation régionale, prévu en juillet 2026, selon une annonce du ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur. Ancien haut responsable militaire, Birame Diop dispose également d'une expérience internationale notable. Il a notamment occupé le poste de conseiller militaire du secrétaire général des Nations unies au sein du département des opérations de paix, où il a contribué à l'élaboration de politiques de prévention des conflits et de maintien de la paix. Avec cette candidature, Dakar entend renforcer sa présence au sein des instances dirigeantes de la CEDEAO, dans un contexte régional marqué par de nombreux défis politiques et sécuritaires.